

CORPORATION FINANCIÈRE POWER

NOTICE ANNUELLE 2010

Le 23 mars 2011

TABLE DES MATIÈRES

<u>RUBRIQUE</u>	<u>PAGE</u>
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1
DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI	2
DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	3
CONSTITUTION	5
FILIALES	6
STRUCTURE DU GROUPE	7
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	8
ACTIVITÉS DE LA FINANCIÈRE POWER	8
FAITS IMPORTANTS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES	8
DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ	11
GREAT-WEST LIFECO INC.	11
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.	12
LE GROUPE PARGESA	13
FACTEURS DE RISQUE	22
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS	24
NOTATIONS	31
DIVIDENDES	33
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	35
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	37
TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE	40
COMITÉ DE VÉRIFICATION	41
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	44
EXPERTS	44
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	44
ANNEXE A	46

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les abréviations suivantes sont utilisées tout au long de la présente notice annuelle.

Dénomination	Abréviation
Corporation Financière Canada-Vie	CFCV
Corporation Financière Power	Financière Power ou la Société
Corporation Financière Mackenzie	Financière Mackenzie
Crown, Compagnie d'Assurance-Vie	Crown-Vie
Frère-Bourgeois / Compagnie Nationale à Portefeuille	Groupe Frère
Great-West Life & Annuity Insurance Company	GWL&A
Great-West Lifeco Inc.	Lifeco
Groupe d'assurances London Inc.	GAL
Groupe Bruxelles Lambert	GBL
Imerys S.A.	Imerys
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada-Vie
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Great-West
Lafarge S.A.	Lafarge
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	London Life
Mackenzie Inc.	Mackenzie
Pargesa Holding SA	Pargesa Holding ou Pargesa
Parjointco N.V.	Parjointco
Pernod Ricard S.A.	Pernod Ricard
Power Corporation du Canada	Power
Power Financial Europe B.V.	PFE
Putnam Investments, LLC	Putnam
Société financière IGM Inc.	Financière IGM
Suez Environnement Company	Suez Environnement
Suez S.A.	Suez
Total S.A.	Total

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Certaines parties de la notice annuelle de Lifeco datée du 10 février 2011 et de la notice annuelle de Financière IGM datée du 23 mars 2011.

Certaines parties du rapport de gestion de la Financière Power daté du 10 mars 2011.

Les documents susmentionnés peuvent être consultés sous le profil des sociétés en cause sur le site www.sedar.com.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans la présente notice annuelle, à l'exception des énoncés de faits historiques, sont de nature prospective; elles sont fondées sur des hypothèses et sont l'expression des attentes actuelles de la Société et de ses filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société à certaines dates et pour les périodes terminées à certaines dates et de présenter de l'information au sujet des attentes et des projets actuels de la direction, et le lecteur est prié de noter que ces déclarations pourraient ne pas se prêter à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les clients potentiels, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes inhérents, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts stratégiques pourraient ne pas être atteints et que des priorités stratégiques pourraient ne pas être réalisées. Divers facteurs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés des actions et des marchés financiers mondiaux, de la gestion des risques d'illiquidité des marchés et de financement, des changements de conventions et de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de modifications comptables futures (y compris l'adoption des Normes internationales d'information financière), de la concurrence, des risques liés à l'exploitation et à la réputation, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des opérations stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est mis en garde sur le fait de considérer les présents facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels attentivement et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer la conclusion ou d'effectuer la prévision ou la projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et sur ses filiales. Bien que la

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Société considère ces facteurs et hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, ils pourraient se révéler inexacts.

À moins que la loi ne l'exige expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Les renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes relatifs à l'entreprise de la Société sont fournis dans ses documents d'information, y compris la présente notice annuelle et son rapport de gestion le plus récent, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

CONSTITUTION

La Corporation Financière Power — Power Financial Corporation a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 4 décembre 1986. Son siège social est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

Les statuts de la Société ont été modifiés comme suit : avec effet le 17 août 1993, afin de créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 7,00 pour cent, série B (rachetées le 30 mai 2003); avec effet le 10 janvier 1997, afin de fractionner les actions ordinaires à raison de une pour deux; avec effet le 14 octobre 1997, afin de créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,20 pour cent, série C (rachetées le 31 octobre 2010, comme il est décrit ci-après à la rubrique « Dividendes »); avec effet le 11 décembre 1997, afin de créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,50 pour cent, série D; avec effet le 9 juillet 1998, afin de fractionner les actions ordinaires à raison de une pour deux; avec effet le 22 novembre 2001, afin de créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,25 pour cent, série E; avec effet le 10 juillet 2002, afin de créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,90 pour cent, série F; avec effet le 4 décembre 2002, afin de créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,75 pour cent, série H; avec effet le 7 mars 2003, afin de créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 pour cent, série I et 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,70 pour cent, série J (rachetées le 30 juillet 2010, comme il est décrit ci-après à la rubrique « Dividendes »); avec effet le 23 juillet 2004, afin de fractionner les actions ordinaires à raison de une pour deux; avec effet le 30 septembre 2005, pour créer 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,95 pour cent, série K; avec effet le 28 juillet 2006, afin de créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,10 pour cent, série L; avec effet le 25 novembre 2008, pour créer un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série M et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux variable, série N; avec effet le 7 octobre 2009, pour créer un maximum de 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 pour cent, série O; avec prise d'effet le 14 mai 2010, pour porter le nombre maximal d'administrateurs de 18 à 20; et, avec prise d'effet le 22 juin 2010, pour créer un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série P et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux variable, série Q.

FILIALES

Le tableau suivant présente la liste des filiales importantes et de certaines autres filiales de la Financière Power en date du 31 décembre 2010. Il indique le territoire de constitution et le pourcentage approximatif des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote dont la Financière Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise (« pourcentage de titres comportant droit de vote »), et le pourcentage approximatif de titres de participation dont la Financière Power est propriétaire ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement (« pourcentage de titres de participation ») à cette date :

	Territoire de constitution	Pourcentage de titres comportant droit de vote	Pourcentage de titres de participation
Great-West Lifeco Inc.	Canada	65,0 ⁽¹⁾	72,3 ⁽¹⁾
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Canada	100 ⁽²⁾	100 ⁽²⁾
Great-West Life & Annuity Insurance Company	Colorado	100 ⁽²⁾	100 ⁽²⁾
Putnam Investments, LLC	Delaware	100 ⁽²⁾	92,3 ⁽²⁾
Groupe d'assurances London Inc.	Canada	100 ⁽³⁾	100 ⁽³⁾
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	Canada	100 ⁽⁴⁾	100 ⁽⁴⁾
Corporation Financière Canada-Vie	Canada	100 ⁽³⁾	100 ⁽³⁾
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada	100 ⁽⁵⁾	100 ⁽⁵⁾
Société financière IGM Inc.	Canada	60,5 ⁽⁶⁾	60,5 ⁽⁶⁾
Groupe Investors Inc.	Canada	100 ⁽⁷⁾	100 ⁽⁷⁾
Mackenzie Inc.	Canada	100 ⁽⁸⁾	100 ⁽⁸⁾
Power Financial Europe B.V.	Pays-Bas	100	100

(1) Les titres de participation de Lifeco appartiennent à 56,7 pour cent à la Société, à 3,0 pour cent à 3411893 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, à 7,7 pour cent à 3439453 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, à 0,9 pour cent à 4400003 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, et à 4,0 pour cent indirectement à la Financière IGM. La Financière Power et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant droit de vote conférant environ 65,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant droit de vote de Lifeco.

(2) La Great-West appartient directement à Lifeco. Lifeco est aussi propriétaire de la totalité des titres ne comportant pas droit de vote de la Great-West. GWL&A et Putnam appartiennent indirectement à Lifeco.

(3) Appartient à la Great-West.

(4) Appartient au GAL.

(5) Appartient à CFCV.

(6) Les titres de participation de la Financière IGM appartiennent à 54,0 pour cent à la Société, à 2,1 pour cent à 3411893 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, à 0,8 pour cent à 4400003 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, et à 3,5 pour cent à la Great-West. La Financière Power et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant droit de vote conférant environ 60,5 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant droit de vote d'IGM.

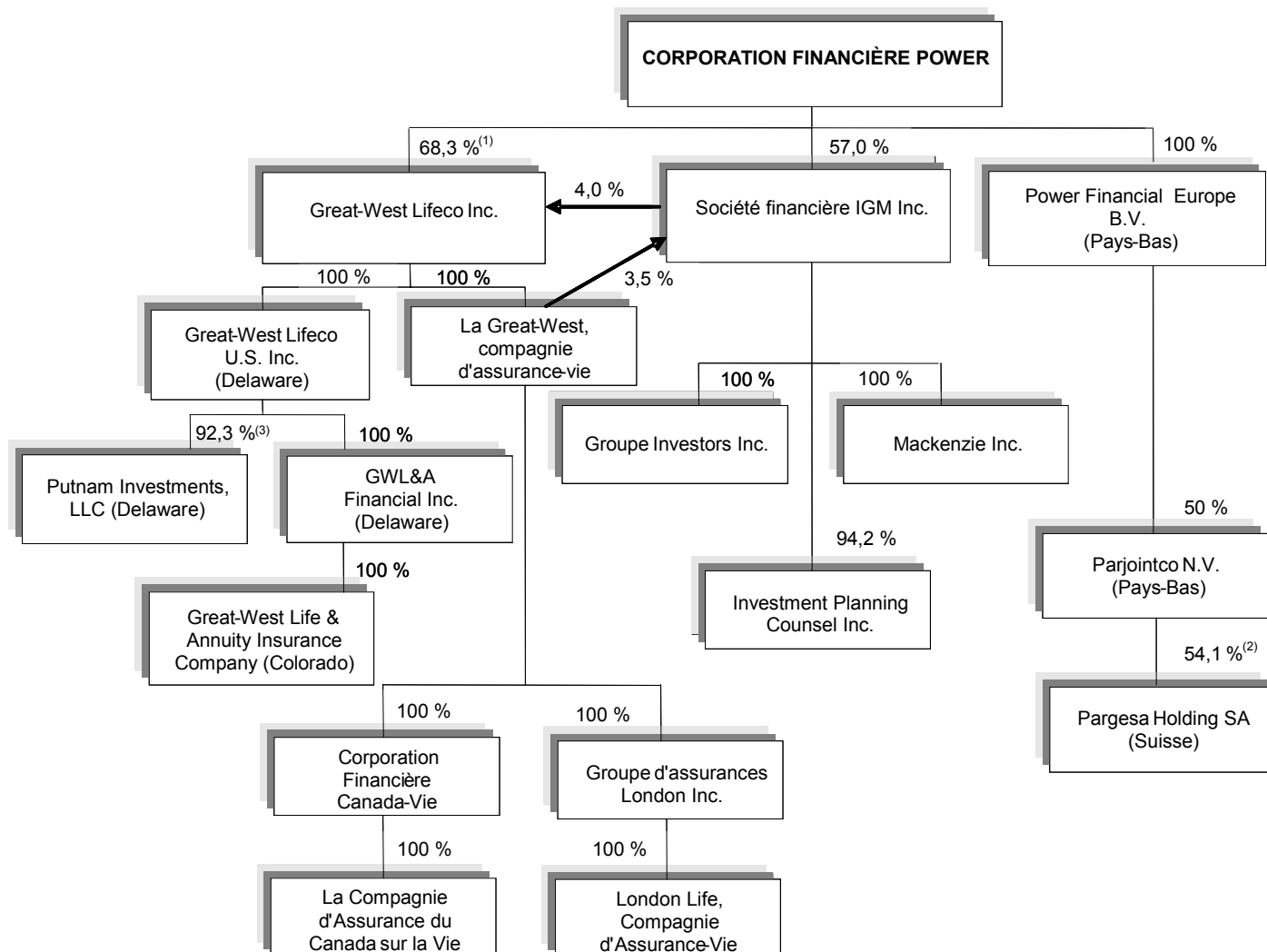
(7) Appartient à la Financière IGM.

(8) Appartient à la Financière IGM.

STRUCTURE DU GROUPE

L'organigramme ci-dessous indique sommairement la structure générale de la Financière Power au 31 décembre 2010, y compris les participations dans ses filiales importantes et dans d'autres filiales et placements.

À moins d'indication contraire, toutes les sociétés ont été constituées au Canada.
Les pourcentages indiquent la participation approximative au 31 décembre 2010.



(1) La Financière Power détient directement et indirectement environ 65,0 pour cent des droits de vote de Lifeco.

(2) 62,9 pour cent des droits de vote.

(3) 100 pour cent des droits de vote.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉS DE LA FINANCIÈRE POWER

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient des participations, directement ou indirectement, dans des sociétés actives dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe et, par le truchement de son placement indirect dans Pargesa Holding, détient des intérêts importants dans des sociétés établies en Europe œuvrant dans les domaines du pétrole et du gaz naturel, de l'électricité, des services énergétiques, de la gestion de l'eau et des déchets, des minéraux de spécialités, du ciment et des matériaux de construction ainsi que des vins et spiritueux. Ces placements sont détenus par Pargesa directement ou par l'entremise de GBL, société de portefeuille belge.

La Financière Power est propriétaire d'un bloc de contrôle dans Lifeco et dans la Financière IGM. Ces sociétés et leurs filiales proposent un vaste éventail de produits et de services financiers aux particuliers et aux entreprises au Canada, aux États-Unis et en Europe. Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive PFE, qui détient une participation de 50 pour cent dans Parjointco, la Financière Power a une participation importante dans le groupe Pargesa.

Au 31 décembre 2010, la Financière Power employait, directement ou par l'entremise de filiales, environ 29 700 personnes en Amérique du Nord. Au 31 décembre 2010, la Financière Power exerçait une emprise, directement et indirectement, sur environ 72,3 pour cent des actions ordinaires en circulation de Lifeco, représentant environ 65,0 pour cent des droits de vote attachés à l'ensemble des actions comportant droit de vote en circulation de Lifeco. Au 31 décembre 2010, la Financière Power exerçait également une emprise, directement et indirectement, sur environ 60,5 pour cent des actions ordinaires en circulation de la Financière IGM.

FAITS IMPORTANTS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Amérique du Nord

Le 14 février 2008, Lifeco a annoncé que sa filiale de réassurance irlandaise détenue indirectement en propriété exclusive, Canada Life International Re Limited, a signé une convention avec Standard Life Assurance Limited, fournisseur de produits d'assurance-vie, de retraite et de placement établie au Royaume-Uni, afin de prendre en charge, par voie de réassurance à caractère indemnitaire, un important bloc de rentes à annuités déterminées au Royaume-Uni. L'opération de réassurance a augmenté le passif relatif aux titulaires de polices d'environ 12,5 G\$ avec une augmentation correspondante des actifs.

Le 1^{er} avril 2008, GWL&A a cédé son entreprise d'assurance médicale, Great-West Healthcare, à une filiale de CIGNA Corporation. La valeur d'entreprise de l'opération était de 2,25 G\$ US.

Le 25 septembre 2008 et, par la suite, aux termes d'une procédure d'acquisition forcée prévue par la loi, la Financière IGM a fait l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de Saxon Financial Inc. (« Saxon »). L'opération a entraîné l'ajout d'environ 13 G\$ en mandats de conseils en placements à bon nombre de fonds communs de placement, d'investisseurs institutionnels et d'investisseurs bien nantis; Saxon poursuivra ses activités comme partie intégrante de Financière Mackenzie.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Au cours du troisième trimestre de 2009, Fidelity Investments Canada ULC (« Fidelity ») a transféré à Great-West des actifs gérés de 1,4 G\$ aux termes d'une entente conclue avec Fidelity le 22 octobre 2008 destinée à confier à Great-West la tenue de dossiers des régimes canadiens d'épargne-retraite collectifs de Fidelity.

Le 28 novembre 2008, la Financière Power a émis au prix de 25,00 \$ par action 7 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série M, d'un rendement initial de 6,00 pour cent, pour un produit brut de 175 M\$. Le produit tiré de l'émission a été utilisé pour augmenter les ressources financières de la Financière Power ainsi que pour financer les besoins généraux de l'entreprise.

Le 30 décembre 2008, la Financière Power a acheté, dans le cadre d'un placement privé, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, 19 280 000 actions ordinaires de Lifeco au prix de 20,75 \$ par action simultanément à un placement public d'environ 600 M\$ de Lifeco visant 28 920 000 actions ordinaires au même prix.

Le 9 octobre 2009, la Financière Power a émis au prix de 25,00 \$ par action 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série O, d'un rendement annuel de 5,80 pour cent, pour un produit brut de 150 M\$. Le produit tiré de l'émission a été utilisé pour augmenter les ressources financières de la Financière Power ainsi que pour financer les besoins généraux de l'entreprise.

Le 29 juin 2010, la Financière Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 11 200 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série P, d'un rendement annuel de 4,40 pour cent, pour un produit brut de 280 M\$. Le produit tiré de l'émission a été utilisé pour augmenter les ressources financières de la Financière Power ainsi que pour financer les besoins généraux de l'entreprise.

Europe

Le 22 juillet 2008, Suez a complété sa fusion annoncée antérieurement avec Gaz de France en vue de former GDF Suez, ce qui a créé l'un des plus importants fournisseurs d'énergie à l'échelle mondiale étendant ses activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur énergétique, en électricité et en gaz naturel, en amont et en aval. Dans le cadre de la fusion, Suez a distribué à ses actionnaires 65 pour cent du capital de Suez Environnement, qui inclut les anciennes activités d'eau et de propreté de Suez; les 35 pour cent restants ont été conservés par GDF Suez. Suez Environnement est devenue une société cotée en bourse le 22 juillet 2008. Au 25 février 2011, GBL détenait une participation de 5,2 pour cent dans GDF Suez et une participation de 7,1 pour cent dans Suez Environnement.

En 2008, Pargesa a souscrit des actions additionnelles de GBL sur le marché pour une somme de 290 M FS et, le 4 mars 2011, elle détenait une participation de 50,0 pour cent dans cette société, soit 52,0 pour cent des droits de vote.

Également en 2008, GBL a souscrit des actions additionnelles d'Imerys pour une somme d'environ 100 M€ et, en 2009, GBL et Pargesa ont souscrit leur part proportionnelle de l'émission de droits de 251 M€ lancée par Imerys pour une somme de 79 M€ et de 69 M€, respectivement. De septembre 2009 à janvier 2010, Pargesa a vendu des actions d'Imerys sur le marché pour une somme cumulative de 52,6 M€ en vue de refinancer partiellement la souscription. La participation de Pargesa dans Imerys a donc été réduite à 25,6 pour cent du capital (56,3 pour cent avec GBL), comparativement à 26,1 pour cent à la fin de 2009 et à 27,4 pour cent à la fin de 2008, sans toucher la nature stratégique du placement.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Au 25 février 2011, la participation de Pargesa dans Imerys demeurait à 25,6 pour cent (56,3 pour cent avec GBL).

Au 25 février 2011, GBL détenait une participation de 21,1 pour cent dans Lafarge, ayant acheté pour 332 M€ et 1,1 G€ d'actions en 2007 et 2008 (en plus des actions qu'elle détenait déjà) et ayant souscrit, en 2009, sa part proportionnelle de 318 M€ de l'émission de droits de 1,5 G€ lancée par Lafarge.

En 2009, GBL a racheté de ses propres actions en contrepartie de 27 M€ et, au premier trimestre de 2010, GBL a racheté de ses propres actions en contrepartie de 13,5 M€, ce qui portait sa participation totale dans ses propres actions à 3,8 pour cent au 31 décembre 2010.

En juin 2010, GBL a émis une obligation de 350 M€, portant intérêt au taux de 4,0 pour cent, échéant en 2017. En outre, en 2010, GBL a racheté au total 159 M€ d'obligations échangeables émises en 2005 (l'émission totalisait 435 M€) et échéant en 2012. En septembre 2010, Pargesa a mis en place de nouvelles facilités de crédit bancaire échéant en 2015. Au 31 décembre 2010, Pargesa disposait de facilités de crédit de 496 M FS. En novembre 2010, Pargesa a émis une obligation de 150 M FS sur le marché suisse échéant en 2016 et portant intérêt au taux de 2,5 pour cent, et elle a également racheté 206 M FS d'obligations convertibles émises échéant en 2013 et 2014.

Également en 2010, GBL a investi 122 M€ dans l'achat d'actions de Pernod Ricard afin de porter la participation de GBL dans Pernod Ricard de 9,1 pour cent au 31 décembre 2009 à 9,9 pour cent au 31 décembre 2010. Au cours de la même période, GBL a également investi 27 M€ dans Arkema afin de porter sa participation à 5,0 pour cent. En janvier et février 2011, des actions supplémentaires d'Arkema ont été achetées sur le marché afin de porter la participation de GBL dans Arkema à 5,9 pour cent au 25 février 2011. Arkema a été créée à la suite de la réorganisation de la division Produits chimiques de Total. Ses trois secteurs d'activité, Produits en vinyle, Produits chimiques industriels et Produits de performance, regroupent des activités industrielles cohérentes et intégrées et des marques et produits reconnus à l'échelle internationale.

Le 26 janvier 2011, le conseil d'administration d'International Power plc a annoncé que la Commission européenne avait avalisé un regroupement avec les activités internationales énergétiques de GDF Suez, à l'extérieur de l'Europe, pour créer une entité nommée New International Power. La clôture de l'opération a eu lieu le 3 février 2011.

Le 3 mars 2011, GBL a annoncé qu'elle avait prorogé ses facilités de crédit bancaire de sorte qu'elle dispose maintenant de 1,8 G€ de fonds jusqu'en 2013-2014, y compris 900 M€ disponibles jusqu'en 2016.

Comme il est décrit ci-dessus, à l'heure actuelle, le portefeuille de Pargesa est composé principalement d'investissements dans Lafarge, Imerys, Total, GDF Suez, Suez Environnement et Pernod Ricard, qui sont détenus par Pargesa, directement ou par l'entremise de GBL. La participation de la Financière Power, par l'entremise du groupe Pargesa, dans ces sociétés au 31 décembre 2010, est présentée plus en détail aux pages 13 à 21.

DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient, directement ou indirectement, des participations dans des sociétés actives dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe et, par le truchement de son placement indirect dans Pargesa Holding, détient des intérêts appréciables dans des sociétés européennes œuvrant dans les secteurs du pétrole et du gaz naturel, de l'électricité, des services énergétiques, de la gestion de l'eau et des déchets, des minéraux de spécialités, du ciment et des matériaux de construction ainsi que des vins et spiritueux.

GREAT-WEST LIFECO INC.

Lifeco est une société de portefeuille de services financiers ayant des participations dans des entreprises d'assurance-vie, d'assurance santé, de gestion d'actif, de placement et d'épargne-retraite et de réassurance, principalement au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Ses principales filiales en exploitation sont Great-West et London Life au Canada, Canada-Vie au Canada et en Europe, et GWL&A et Putnam aux États-Unis. Au 31 décembre 2010, Lifeco et ses filiales avaient plus de 483,9 G\$ d'actifs administrés.

À l'heure actuelle, Lifeco n'a aucune autre participation et n'exploite actuellement aucune entreprise ni n'exerce aucune activité qui ne sont pas liées à son portefeuille de participations dans Great-West, London Life, Canada-Vie, GWL&A, Putnam et leurs filiales. Toutefois, Lifeco n'est pas limitée à investir dans ces sociétés et elle peut faire d'autres placements à l'avenir.

Great-West est propriétaire de la totalité des actions de GAL, société prorogée sous le régime de la LCSA. GAL est propriétaire de la totalité des actions de London Life. Great-West est propriétaire de la totalité des actions de CFCV, qui, à son tour, est propriétaire de la totalité des actions de Canada-Vie. Great-West, London Life, CFCV et Canada-Vie sont des sociétés d'assurances canadiennes régies par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Great-West était également propriétaire, au 31 décembre 2010, d'environ 9,2 millions d'actions ordinaires (représentant 3,5 pour cent) de Financière IGM.

Au Canada, Great-West et ses filiales en exploitation, London Life et Canada-Vie, offrent un portefeuille diversifié de solutions financières et de régimes d'avantages sociaux pour les particuliers, les familles, les entreprises et les organisations. Elles fournissent une vaste gamme de régimes d'épargne retraite et de revenu de retraite, ainsi que de l'assurance-vie, de l'assurance invalidité et de l'assurance contre les maladies graves pour les particuliers et les familles. En tant que principal fournisseur d'avantages sociaux au Canada, Great-West offre des solutions d'avantages sociaux efficaces à l'intention de grands et de petits groupes d'employés.

En Europe, Canada-Vie est généralement organisée selon des segments du marché géographiquement définis et elle offre des produits en matière de protection et de gestion du patrimoine et des services de réassurance. Le segment européen est composé de deux unités d'exploitation distinctes : Assurance et Rentes, dont les activités sont menées au Royaume-Uni, dans l'île de Man, en Irlande et en Allemagne, et Réassurance, dont les activités sont exercées principalement aux États-Unis, à la Barbade et en Irlande. Les produits de Réassurance sont fournis par l'intermédiaire de Canada-Vie, de London Reinsurance Group Inc. et de leurs filiales.

DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

Aux États-Unis, GWL&A est le principal fournisseur de régimes d'épargne-retraite parrainés par l'employeur dans les secteurs publics et/ou à but non lucratif et des entreprises. GWL&A fournit également des produits de rentes et d'assurance-vie pour les particuliers et les entreprises, ainsi que des services de gestion de fonds, de placement et de conseils. Ses produits et services sont commercialisés à l'échelle nationale par l'intermédiaire de son équipe de vente, de courtiers, de consultants, de conseillers, d'administrateurs tiers et d'institutions financières.

GWL&A offre une gamme de produits de protection financière, y compris des régimes de retraite à cotisation déterminée parrainés par l'employeur et des régimes de retraite à prestations déterminées pour certains segments du marché. Grâce à des liens avec des promoteurs de l'assurance d'État, GWL&A est l'un des principaux fournisseurs de services à des régimes à cotisation déterminée d'État, comptant 18 clients parmi les 50 États ainsi que le gouvernement de Guam. Elle offre également des produits de rentes et d'assurance-vie pour les particuliers, les familles et les dirigeants d'entreprise. Par l'intermédiaire de sa filiale FASCore, elle offre des services d'administration et de comptabilité de marque maison à l'intention d'autres fournisseurs de régimes à cotisation déterminée.

Putnam, dont le siège social est à Boston, au Massachusetts, fournit aux investisseurs institutionnels et aux particuliers des services de gestion des placements, certaines fonctions administratives, des services de distribution et des services connexes au moyen d'une vaste gamme de produits de placement. Le service auprès des épargnants est assuré grâce à un réseau étendu de liens de distribution établis avec des courtiers indépendants, des planificateurs financiers, des conseillers en placement inscrits et d'autres institutions financières qui placent les fonds Putnam auprès de leurs clients, ce qui, au total, inclut plus de 165 000 conseillers. Les investisseurs institutionnels ont le soutien des professionnels de Putnam qui se consacrent à la gestion de comptes et de produits et au service à la clientèle et ils bénéficient des liens stratégiques établis avec plusieurs entreprises de gestion des placements à l'extérieur des États-Unis. Au 31 décembre 2010, Putnam avait un actif total géré d'environ 120,3 G\$.

Les rubriques intitulées « Introduction », « Structure de l'entreprise », « Description de l'entreprise » et « Évolution générale de l'entreprise » de la notice annuelle de Lifeco datée du 10 février 2011 sont intégrées par renvoi dans les présentes.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.

La Financière IGM est une société de services financiers personnels qui offre principalement des services de conseils en placement et services connexes. Elle exerce ses activités principalement par l'intermédiaire de ses filiales Groupe Investors, Mackenzie et Investment Planning Counsel Inc. Les rubriques intitulées « Mise en garde relative aux énoncés prospectifs », « Renseignements généraux », « Description des activités » et « Évolution de l'entreprise » de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 23 mars 2011 sont intégrées par renvoi dans les présentes. Au 31 décembre 2010, la Financière IGM était propriétaire de la totalité des actions ordinaires en circulation de Groupe Investors et, indirectement, de la totalité des actions ordinaires en circulation de Mackenzie ainsi que de 94,2 pour cent des actions ordinaires en circulation de Investment Planning Counsel Inc.

DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

Au 31 décembre 2010, la valeur de l'actif total géré de Financière IGM s'élevait à environ 129,5 G\$ et, à cette même date, la Financière IGM détenait environ 37,8 millions d'actions ordinaires (représentant 4,0 pour cent) de Lifeco.

LE GROUPE PARGESA

Les renseignements financiers annuels donnés dans les présentes sur Pargesa Holding et les sociétés dans lesquelles elle a des participations ont été communiqués publiquement par Pargesa. À la connaissance de la Financière Power, ces renseignements ne contiennent pas d'inexactitudes importantes. Toutefois, la Financière Power décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de ces renseignements, ou quant au fait que ces sociétés pourraient avoir omis de divulguer des faits ou des circonstances qui pourraient s'être produits ou modifier le sens ou fausser l'exactitude de ces renseignements, mais dont la Financière Power n'est pas au courant.

Antécédents du groupe Pargesa

La valeur comptable de la participation de la Société dans Parjointco s'établissait à 2,3 G\$ au 31 décembre 2010. Pargesa Holding est constituée selon le droit suisse. Elle a été réorganisée par Power et des partenaires européens en 1981 dans le but d'acheter Paribas (Suisse) S.A. de Genève. Au cours de la décennie suivante, Power puis la Financière Power ont participé avec des tiers au développement de Pargesa Holding. Cette participation a progressivement augmenté; conformément à une entente intervenue en 1990 (l'« entente »), la Financière Power est maintenant détentrice de participations importantes dans le groupe Pargesa avec l'un des autres partenaires initiaux de Pargesa Holding, le groupe Frère, de Charleroi, en Belgique. Conformément à l'entente, la Financière Power a, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive PFE, créé avec le groupe Frère une nouvelle société de portefeuille pour regrouper leurs participations respectives dans Pargesa Holding et dans GBL. Chacun des deux groupes détient 50 pour cent des actions comportant droit de vote de Parjointco, société constituée en vertu des lois des Pays-Bas, laquelle à son tour détenait au 31 décembre 2010, 62,9 pour cent des droits de vote et 54,1 pour cent des titres de participation de Pargesa Holding; Pargesa Holding détenait elle-même à cette date 52,0 pour cent des droits de vote et 50,0 pour cent des titres de participation de GBL. L'entente avait pour objet d'établir et de maintenir la parité entre les participations du groupe Power et celle du groupe Frère dans Pargesa Holding, GBL (et Parfinance S.A., à cette époque) et leurs filiales respectives désignées. Chaque groupe s'est engagé à ne pas acquérir, détenir ou aliéner d'autres participations, directement ou indirectement, dans les sociétés en cause, et chacun a consenti à l'autre groupe, sous réserve de certaines restrictions, pour la période de cinq ans suivant la fin de l'entente, un droit de préemption sur les participations dans Pargesa Holding et dans GBL qu'il envisagerait d'aliéner. L'entente initiale, signée en 1990, avait une durée de 11 ans. Elle stipule que la chaîne de contrôle sur la société de holding détenue en propriété conjointe doit être maintenue jusqu'au groupe ultime d'actionnaires. Le 24 septembre 1996, la durée de cette entente a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014.

En cas de défaut, les groupes doivent se soumettre à un pré-arbitrage; en cas d'échec, ils vont en arbitrage. Sous réserve des résultats de l'arbitrage, le groupe non défaillant peut se prévaloir de la première des options suivantes ou des deux : a) liquidation de la société de holding détenue en propriété conjointe constituée pour détenir les participations respectives dans Pargesa Holding et GBL, et résiliation de l'entente; b) acquisition des participations dans Pargesa Holding que le groupe défaillant détient ou qu'il acquiert à la liquidation de la société

DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

de holding détenue en propriété conjointe, à la valeur marchande des actions comportant droit de vote de Pargesa Holding au moment de la sentence arbitrale et au prix d'émission de tout autre titre de Pargesa Holding.

Le groupe Pargesa détient actuellement des participations importantes dans un nombre limité de grandes sociétés européennes. Ces participations sont détenues soit par Pargesa Holding soit par GBL, principale société de portefeuille belge membre de son groupe, telles qu'elles sont indiquées à l'organigramme de la page 15. Au 31 décembre 2010, les fonds propres de Pargesa Holding s'établissaient à 9,26 G\$ (8,70 G FS)⁽¹⁾ et ceux de GBL atteignaient 19,67 G\$ (14,77 G€). Les renseignements financiers touchant Pargesa Holding qui sont donnés dans les présentes sont tirés des états financiers de Pargesa Holding.

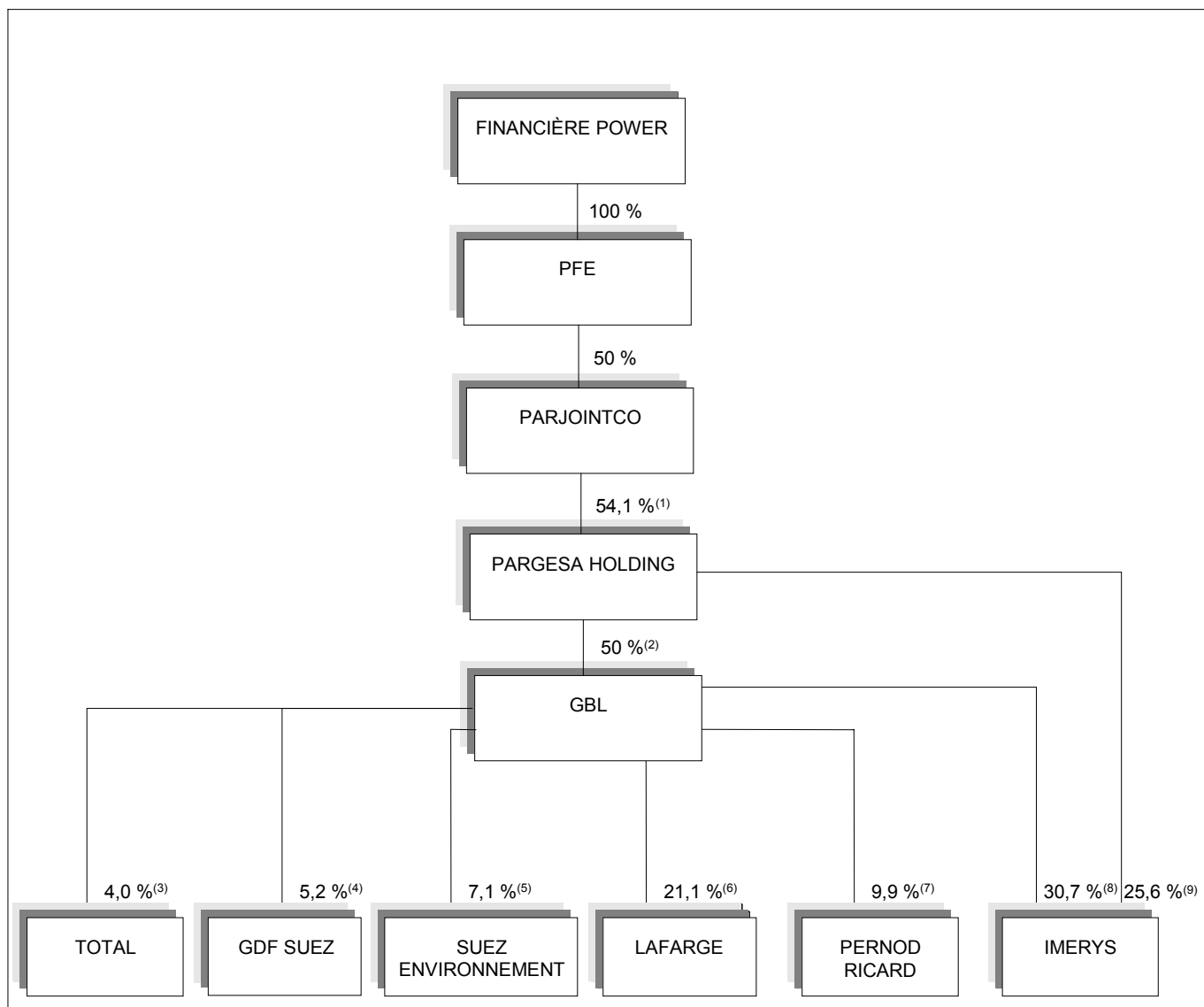
La Financière Power comptabilise l'investissement dans Pargesa selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Comme il est décrit ci-dessus, le portefeuille de Pargesa est actuellement composé principalement de placements dans Imerys, Lafarge, Total, GDF Suez, Suez Environnement et Pernod Ricard, qui sont détenus par Pargesa directement ou par l'intermédiaire de GBL. Les états financiers de GBL et d'Imerys sont consolidés dans les états financiers de Pargesa. GBL comptabilise son investissement dans Lafarge selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et, par conséquent, la contribution de Lafarge au bénéfice net de GBL est constituée de la part proportionnelle de GBL du bénéfice net de Lafarge. La contribution de GDF Suez, de Suez Environnement, de Total et de Pernod Ricard au bénéfice net de GBL est composée des dividendes reçus de ces sociétés.

La contribution au bénéfice de la Financière Power est fondée sur la présentation économique des résultats utilisée par Pargesa (méthode de l'imputation à l'exercice). Aux termes de cette méthode, Pargesa présente séparément le « bénéfice d'exploitation » et le « bénéfice hors exploitation ». La part proportionnelle revenant à la Financière Power du bénéfice hors exploitation de Pargesa, après les ajustements ou les reclassements au besoin, figure au poste « autres produits (charges), montant net » des états financiers consolidés de la Société.

⁽¹⁾ Les renseignements présentés dans cette section sont fondés sur les taux de change en vigueur pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009.

DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

Le tableau qui suit présente la structure du groupe Pargesa et comprend les principales participations directes et indirectes au 31 décembre 2010.



Les pourcentages montrent les titres de participation détenus par les filiales et les membres du groupe de Pargesa Holding. De plus amples détails sur les participations sont présentés à la page 16.

- (1) 62,9 pour cent des droits de vote
- (2) 52,0 pour cent des droits de vote
- (3) 3,7 pour cent des droits de vote
- (4) 5,2 pour cent des droits de vote
- (5) 7,1 pour cent des droits de vote
- (6) 27,6 pour cent des droits de vote
- (7) 8,4 pour cent des droits de vote
- (8) 36,3 pour cent des droits de vote
- (9) 33,6 pour cent des droits de vote

DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

Tableau des participations du groupe Pargesa en date du 31 décembre 2010

Société	Territoire de constitution	Participation réelle détenue par Pargesa Holding SA (en pourcentage)	Participations cumulatives dans des titres de participation détenues par les sociétés du groupe Pargesa (en pourcentage)	Participations cumulatives des droits de vote détenues par les sociétés du groupe Pargesa (en pourcentage)
GBL	Belgique	50,0	50,0	52,0
Total	France	2,0	4,0	3,7
GDF Suez	France	2,6	5,2	5,2
Suez Environnement	France	3,6	7,1	7,1
Lafarge	France	10,6	21,1	27,6
Imerys	France	41,7	56,3	69,9
Pernod Ricard	France	5,0	9,9	8,4

Points saillants financiers du groupe Pargesa⁽¹⁾⁽²⁾

Aux 31 décembre et pour les exercices terminés à ces dates (en millions, sauf les montants par action)	2010 FS	\$	2009 FS	\$
Apport des principales participations				
• Consolidation intégrale (Imerys) et comptabilisée à la valeur de consolidation (Lafarge)				
Imerys	138	137	76	80
Lafarge – depuis le 1 ^{er} janvier 2009	101	100	137	144
• Non consolidées (dividendes nets)				
Total	149	147	157	165
GDF Suez	128	127	202	212
Suez Environnement	17	17	18	19
Pernod Ricard	25	25	9	9
	558	553	599	629
Apport des autres participations	18	18	1	2
Bénéfice (perte) d'exploitation des sociétés de holding	(112)	(111)	(88)	(93)
Bénéfice d'exploitation	465	460	512	538
Bénéfice d'exploitation par action au porteur	5,49	5,43	6,05	6,36
Bénéfice (perte) hors exploitation	(1)	(1)	280	294
Bénéfice net (perte nette)	464	459	792	832
Bénéfice (perte) par action au porteur	5,48	5,42	9,35	9,82

(1) Selon les taux de conversion des devises FS/\$ CA en vigueur pour chaque exercice :

	Taux moyen	Taux à la clôture
2010	0,9896	1,0645
2009	1,0505	1,0107

(2) Montants tirés de l'analyse économique du bénéfice net publiée par Pargesa convertis en dollars canadiens, aux taux de change moyens. La part proportionnelle revenant à la Financière Power du bénéfice d'exploitation et du bénéfice hors exploitation présentés par Pargesa peut être assujettie à des ajustements et à des reclassements, au besoin.

DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

Points saillants financiers de Pargesa Holding – Sommaire biennal

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2010	2009
Revenu tiré des participations ⁽¹⁾	571	631
Bénéfice (perte) d'exploitation des sociétés de holding	(111)	(93)
Bénéfice (perte) hors exploitation ⁽²⁾	(1)	294
Bénéfice net (perte nette)	459	832
Dividendes déclarés ⁽³⁾	245	224
Bénéfice (perte) par action au porteur	5,42	9,82
Total de l'actif	25 802	28 162
Dette à long terme ⁽⁴⁾	1 635	1 572
Capitaux propres consolidés (excluant les participations minoritaires)	9 266	10 662

(1) Inclut l'apport des autres participations – se reporter à la rubrique Points saillants financiers du groupe Pargesa ci-dessus.

(2) Y compris le bénéfice hors exploitation tiré des sociétés en exploitation comptabilisé à la valeur de consolidation et s'élevant à 24 M\$ en 2010 et à (15) M\$ en 2009.

(3) Les dividendes déclarés de 2010 seront approuvés à l'assemblée générale annuelle de 2011 de Pargesa qui aura lieu le 5 mai 2011. S'ils étaient approuvés, les dividendes déclarés s'élèveraient à 230 M FS, comparativement à 230 M FS pour l'exercice précédent. Ces montants sont convertis en dollars canadiens selon les taux de conversion des devises en vigueur à la fin de l'exercice.

(4) Représente uniquement l'endettement de Pargesa et de ses filiales en propriété exclusive. Représente, en 2010, la valeur comptable des obligations convertibles en circulation émises par Pargesa en mars 2006 et en juin 2007, en plus des 158 M\$ d'obligations émises en 2010, telles qu'elles sont présentées au bilan de Pargesa. De plus, au 31 décembre 2010, Pargesa Holding et ses filiales en propriété exclusive disposaient de marges de crédit auprès de banques d'un montant de 639 M\$ (dont 111 M\$ étaient utilisés au 31 décembre 2010). Ces marges de crédit viendront à échéance en 2015, à l'exception de la marge de crédit de 53 M\$ auprès d'une banque suisse, qui n'a pas de date d'expiration. Les données financières qui précèdent sont préparées selon les taux de conversion des devises FS/\$ CA en vigueur pour chacun des exercices :

	Taux moyen	Taux à la clôture
2010	0,9896	1,0645
2009	1,0505	1,0107

Pargesa Holding – Description des sociétés du groupe

GBL est une société de portefeuille dont le siège social est situé à Bruxelles, en Belgique. Ses principaux placements sont une participation dans Lafarge (ciment et matériaux de construction), Imerys (minéraux industriels), Total (pétrole et gaz), GDF Suez (énergie et services énergétiques), Suez Environnement (services de gestion de l'eau et des déchets) et Pernod Ricard (vins et spiritueux). Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la partie D du rapport de gestion de la Financière Power (daté du 10 mars 2011) portant sur Pargesa.

Lafarge

Présent dans plus de 78 pays, Lafarge occupe des positions de premier plan dans chacune de ses unités d'exploitation : Ciment, Granulats et Béton et Gypse.

DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

En 2010, Lafarge a profité des tendances positives continues en matière de volume dans l'unité d'exploitation Ciment en Amérique du Nord et au Royaume-Uni. À l'inverse, l'Espagne et surtout la Grèce ont continué à être touchées par une conjoncture économique difficile. La demande du marché a continué d'afficher une croissance dans la plupart des marchés émergents mais l'arrivée de nouvelles capacités et des niveaux de production réduits ont nui aux volumes dans certains pays. Dans ces conditions difficiles, les prix sont demeurés souples dans l'ensemble bien que certains marchés aient affiché des prix moyens inférieurs en 2010 comparativement à 2009.

L'unité d'exploitation Granulats et Béton a également profité des tendances relatives aux volumes pour les granulats et les produits connexes en Amérique du Nord et au Royaume-Uni ainsi que de l'effet des mesures de réduction des coûts. Les ventes de produits de béton et de béton prêt à l'emploi ainsi que les profits d'exploitation qui en sont tirés ont diminué en 2010, traduisant l'effet des volumes réduits et des baisses de prix qui ont été quelque peu mitigés par l'augmentation de la valeur générée par des produits novateurs et une stricte gestion des coûts.

Dans l'unité d'exploitation Gypse, les produits d'exploitation courants ont connu une amélioration en raison de l'augmentation des volumes et du contrôle serré des coûts, le tout malgré la baisse des prix de vente en 2010 comparativement à 2009. L'augmentation du coût du papier a été entièrement compensée par le contrôle des prix de l'énergie.

Imerys

Leader mondial du traitement des minéraux, Imerys occupe une position de premier plan dans chacun de ses quatre groupes d'activité : Minéraux de Performance & Filtration; Matériaux & Monolithiques; Pigments pour Papier; et Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderies. Imerys extrait et transforme des minéraux à partir des réserves de qualité réparties sur tous les continents, il met au point pour ses clients industriels des solutions qui améliorent leurs produits ou leur processus de production. Les produits du groupe trouvent de très nombreuses applications dans la vie quotidienne : construction, produits d'hygiène, papiers, peintures, plastiques, céramiques, télécommunications et filtration de liquides alimentaires.

En 2010, les marchés d'Imerys ont connu une évolution favorable tout en demeurant environ 15 pour cent inférieur aux volumes connus avant la crise. Le groupe a profité de la baisse de l'euro par rapport au dollar pendant une partie de 2010, non seulement à la conversion en euro des ventes effectuées en dollars mais également en raison de la compétitivité accrue de ses clients européens, notamment les fabricants d'équipement industriel et les papetières.

La production d'acier a connu une forte hausse en raison de la demande sur les marchés émergents. Les tendances ont été positives aux États-Unis et, dans une moindre mesure, en Europe. La production mondiale de papier d'impression et de papier d'écriture a augmenté de 6 pour cent en 2010. Dans l'ensemble, la demande est demeurée stable à l'égard des produits de consommation courante (c'est-à-dire les boissons, les huiles comestibles et les produits de soins personnels). La construction n'a connu qu'une légère reprise en Europe. Aux États-Unis, dans le secteur de la construction, les activités sont demeurées très faibles au cours des 18 derniers mois.

DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

Total

Issu des fusions successives de Total, PetroFina et Elf Aquitaine, Total est l'un des premiers groupes pétroliers et gaziers internationaux ainsi qu'un important exploitant de produits chimiques. Ses activités s'exercent dans plus de 130 pays et couvrent toute la chaîne de l'industrie pétrolière, depuis l'amont – exploration, mise en valeur et production pétrolière et gazière – jusqu'à l'aval – raffinage et distribution des produits pétroliers et commerce international de pétrole brut et de produits raffinés. Total fabrique des produits chimiques de base et spéciaux et est par ailleurs engagé dans le développement des énergies renouvelables.

Total a profité d'une conjoncture du marché plus favorable en 2010 comparativement à 2009. Le prix Brent moyen a connu une hausse de 29 pour cent pour se fixer à 79,50 \$ le baril alors que le prix réalisé moyen du gaz était stable. La société a également profité d'une augmentation de 4,3 pour cent de la production d'hydrocarbures. Le taux de remplacement des réserves a été de 124 pour cent et la durée de vie des réserves excède 12 ans d'après le taux de production moyen de 2010. Le volume des produits raffinés a diminué de 7 pour cent, ce qui tient compte de la fermeture de la raffinerie de Dunkerque et d'une unité de distillation à la raffinerie de Normandie ainsi que de l'incidence de grèves en France. Toutefois, l'indicateur de marge de raffinage européen a augmenté de 54 pour cent comparativement à 2009 pour atteindre 27,40 \$ la tonne. Dans son unité d'exploitation Produits chimiques, Total a connu un fort regain de la demande.

GDF Suez

Le 22 juillet 2008, Suez a réalisé sa fusion annoncée antérieurement avec Gaz de France en vue de former GDF Suez, ce qui a créé l'un des plus importants fournisseurs d'énergie à l'échelle mondiale étendant ses activités dans l'ensemble de la chaîne de valeur énergétique, en électricité et en gaz naturel, en amont et en aval. Aux termes de la fusion, les activités de gestion des eaux et des déchets ont été transférées à une nouvelle entité, Suez Environnement, qui est devenue une société cotée en bourse et dont 65 pour cent de ses actions ont été distribuées aux actionnaires de Suez; les 35 pour cent restants ont été conservés par GDF Suez.

GDF Suez développe l'essentiel de ses activités dans la production d'électricité et de chaleur, la négociation, le transport, la distribution de l'électricité et du gaz naturel et liquéfié ainsi que dans les services énergétiques et industriels. La stratégie de GDF Suez dans le secteur de l'énergie est axée sur le renforcement des positions en Europe à partir du socle domestique (France et Benelux) et sur un développement sélectif à l'échelle internationale des positions existantes.

En 2010, l'unité d'exploitation Énergie France a profité d'une forte croissance. La production d'électricité en France s'est accrue de 12 pour cent avec la mise en service de nouvelles installations de production de gaz à cycle combiné et de nouveaux parcs éoliens ainsi que la hausse de la production d'hydroélectricité. Les ventes de gaz naturel ont également augmenté de 6,7 pour cent en raison principalement des conditions climatiques hivernales exceptionnellement difficiles.

L'unité d'exploitation Énergie Europe & International a affiché une amélioration de son rendement d'exploitation en raison particulièrement de la mise en service de nouvelles installations aux Pays-Bas, en Amérique Latine et au Moyen-Orient en 2010, à l'aide d'un

DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

ambitieux programme de dépenses en immobilisations instauré en 2008. Un événement important survenu en 2010 a été le regroupement des activités internationales avec International Power plc, opération qui a été approuvée par plus de 99 pour cent des actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires d'International Power plc tenue en décembre 2010. Selon le plan annoncé, les nouvelles activités internationales regroupées devraient avoir une capacité installée de 150 GW d'ici 2016, dont 90 GW à l'extérieur de l'Europe.

Comme prévu, l'unité d'exploitation Global Gaz & GNL a subi l'effet en 2010 de la fin de la corrélation des prix du gaz et du pétrole. Dans un contexte hautement concurrentiel, les ventes aux principaux comptes ont diminué de 22 TWh étant donné que le groupe a décidé d'accorder la priorité aux profits plutôt qu'au volume. Les activités d'exploration et de production ont obtenu de meilleurs résultats en raison de la remontée du prix des marchandises, malgré une légère diminution de la production.

L'unité d'exploitation Infrastructures a profité de la croissance des activités réglementées, de la mise en service intégrale du terminal Fos-Cavaou et des conditions climatiques hivernales exceptionnellement difficiles en France, malgré une légère diminution de la capacité d'entreposage vendue en France. L'unité d'exploitation Énergie Services a continué de faire face à un contexte économique difficile.

Suez Environnement

Suez Environnement intègre les métiers de l'eau et de la gestion des déchets. Dans le secteur de l'eau, le groupe assure la conception et la gestion de systèmes pour produire et distribuer de l'eau potable et pour traiter les eaux usées, exerce des activités d'ingénierie et fournit aux industriels une large gamme de services. Dans le secteur de la gestion des déchets, Suez Environnement se livre à la gestion (collecte, tri, recyclage, traitement, valorisation et stockage) des déchets industriels et domestiques.

En 2010, Suez Environnement a connu une hausse marquée dans tous les secteurs commerciaux. La prise de contrôle amicale de Sociedad General de Aguas de Barcelona (« AGBAR ») renforce le positionnement du groupe au sein des marchés de l'eau en croissance en Espagne et en Amérique latine. En outre, en janvier 2011, l'acquisition de WSN Environmental Solutions en Australie a consolidé la présence du groupe dans un marché où il avait déjà connu une croissance appréciable.

Le secteur Eau Europe a profité de la prise de contrôle de AGBAR et de nouveaux contrats, comme ceux de Strasbourg (8 ans) et de Sartrouville (20 ans) en France ainsi que de Calvia (50 ans) et de Sant Vincenç dels Horts (50 ans) en Espagne. Les prix de vente ont évolué de façon positive en raison de l'application d'une formule d'indexation des tarifs. Le secteur Eau Europe a bénéficié de la croissance des activités de recyclage et de triage (croissance de 49 pour cent) après avoir été particulièrement touchée en 2009 par le ralentissement économique. L'activité internationale a été alimentée par la construction progressive de l'usine de dessalement de Melbourne et d'autres contrats obtenus en Chine et au Bangladesh.

DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

Pernod Ricard

Depuis la création de Pernod Ricard en 1975, une importante croissance interne et de nombreuses acquisitions, notamment celle de Seagram en 2001, celle d'Allied Domecq en 2005 et celle de Vin & Sprit en 2008, ont permis à la société de devenir co-chef de file au monde en matière de vins et spiritueux. Largement implanté sur tous les continents avec un bon positionnement dans des pays émergents d'Asie, d'Europe de l'Est et d'Amérique du Sud, le groupe produit et distribue une gamme de vins et spiritueux répartie en 15 marques clés, marques locales leaders sur leurs marchés et un grand nombre de marques régionales.

Pernod Ricard a affiché une croissance organique positive de 2 pour cent, y compris une forte reprise de 9 pour cent au cours du deuxième trimestre de 2010. Les 14 meilleures marques, qui représentent 55 pour cent du chiffre d'affaires total du groupe, ont affiché une augmentation de volume de 2 pour cent et une augmentation de valeur de 4 pour cent, deux marques, Martell et Jameson, affichant une croissance de 12 pour cent.

Le volume des ventes stable en général aux États-Unis et le repli en Europe, sauf en France, ont été compensés par une forte croissance en Asie, alimentée par la marque Martell en Chine et par le développement de marques locales en Inde, de fortes activités en République de Corée et par la croissance en Afrique et au Moyen-Orient. La France a affiché une forte croissance organique de 7 pour cent en raison du rendement des marques Absolut et Havana Club ainsi que du rendement de Ricard et de certains whiskeys (Chivas, Jameson et Clan Campbell).

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de même que dans les activités de la Société comporte certains risques inhérents, dont les suivants, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

La Financière Power est une société de portefeuille qui détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses blocs de contrôle dans Lifeco et dans la Financière IGM. Par conséquent, les personnes qui investissent dans la Financière Power sont exposées aux risques attribuables à ses filiales, y compris ceux auxquels est exposée la Financière Power à titre d'actionnaire principal de Lifeco et de la Financière IGM. Les risques associés au fait d'investir dans Lifeco sont décrits dans la rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Lifeco datée du 10 février 2011 et on renvoie également le lecteur aux risques associés au fait d'investir dans la Financière IGM figurant au dernier paragraphe de la rubrique intitulée « Évolution de l'entreprise » de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 23 mars 2011, que l'on peut trouver à l'adresse www.sedar.com, rubrique et aux renvois supplémentaires, dans le cas de Lifeco, et paragraphe, dans le cas de la Financière IGM, qui sont intégrés aux présentes par renvoi.

La capacité de la Financière Power, à titre de société de portefeuille, à payer des intérêts, à acquitter d'autres frais d'exploitation et à verser des dividendes, à faire face à ses engagements ainsi qu'à tirer parti d'occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seront souhaitables dans l'avenir ou à faire des acquisitions, dépend généralement de la capacité de ses principales filiales et autres placements à lui verser des dividendes suffisants ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. La probabilité que les actionnaires de la Financière Power reçoivent des dividendes dépendra de la performance d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des principales filiales de la Financière Power ainsi que de leur capacité à payer des dividendes à la Financière Power. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par certaines de ces principales filiales à la Financière Power sont également assujettis à des restrictions stipulées par les lois et les règlements sur les assurances, sur les valeurs mobilières et sur les sociétés qui exigent de ces sociétés qu'elles respectent certaines normes quant à leur solvabilité et à leur capitalisation. Si la Financière Power a besoin de financement supplémentaire, sa capacité à en trouver dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de la Financière Power et de ses filiales. Au cours des dernières années, la situation financière mondiale et les événements observés sur les marchés ont donné lieu à une volatilité accrue et entraîné le resserrement du crédit qui s'est traduit par une baisse des liquidités disponibles et de l'activité économique dans son ensemble. Rien ne garantit que les financements par emprunt ou par actions seront disponibles ou que, joints aux fonds générés à l'interne, ils seront suffisants pour atteindre les objectifs ou satisfaire aux exigences de la Financière Power ou, s'ils sont disponibles, qu'ils seront obtenus à des conditions acceptables pour la Financière Power. Si la Financière Power était incapable de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, et ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions pourraient en subir d'importantes conséquences.

Le cours du marché des titres de la Financière Power peut être volatil et connaître des fluctuations importantes en raison de nombreux facteurs dont plusieurs sont indépendants de la

FACTEURS DE RISQUE

volonté de la Financière Power. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur la Financière Power, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis et en Europe. Au cours des dernières années, les marchés des capitaux ont connu d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. De plus, ces facteurs, de même que d'autres facteurs connexes, peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme durable, ce qui pourrait se traduire par des pertes de dépréciation. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de la Financière Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de la Financière Power pourrait en subir les conséquences.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Généralités

Le capital autorisé de la Financière Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang (les « actions privilégiées de premier rang »), d'un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang (les « actions privilégiées de deuxième rang ») et d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les « actions ordinaires »). Au 31 janvier 2011, il y avait 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang émises et en circulation désignées comme des actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, série A (les « actions privilégiées de premier rang, série A »), 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,50 pour cent, série D (les « actions privilégiées de premier rang, série D »), 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,25 pour cent, série E (les « actions privilégiées de premier rang, série E »), 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,90 pour cent, série F (les « actions privilégiées de premier rang, série F »), 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,75 pour cent, série H (les « actions privilégiées de premier rang, série H »), 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 pour cent, série I (les « actions privilégiées de premier rang, série I »), 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,95 pour cent, série K (les « actions privilégiées de premier rang, série K »), 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,10 pour cent, série L (les « actions privilégiées de premier rang, série L »), 7 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série M (les « actions privilégiées de premier rang, série M »), 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 pour cent, série O (les « actions privilégiées de premier rang, série O »), 11 200 000 actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de 4,40 pour cent, série P (les « actions privilégiées de premier rang, série P ») et 708 013 680 actions ordinaires. Il n'y a pas d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série C (les « actions privilégiées de premier rang, série C »), ni d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série J (les « actions privilégiées de premier rang, série J »), ni d'actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif, série N (les « actions privilégiées de premier rang, série N »), ni d'actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif, série Q (les « actions privilégiées de premier rang, série Q »), ni d'actions privilégiées de deuxième rang en circulation.

Actions ordinaires

Chaque action ordinaire accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions) et, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de deuxième rang, accorde le droit de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions ordinaires au

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

reliquat des biens de la Financière Power à la dissolution volontaire ou forcée. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions ordinaires.

Actions privilégiées de premier rang

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de premier rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de premier rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées de deuxième rang, aux actions ordinaires et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires ou des actionnaires de cette série, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série.

En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider, volontairement ou non, ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de la Financière Power et des porteurs d'actions de la Financière Power de rang supérieur aux actions privilégiées de premier rang, les porteurs des actions privilégiées de premier rang ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang, majorée des dividendes déclarés et non versés, avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de la Financière Power ne soient distribués aux porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toute autre catégorie de la Financière Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang.

Actions privilégiées de premier rang, série A

Les actions privilégiées de premier rang, série A ont un rang égal à toutes autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende flottant cumulatif, payable trimestriellement, correspondant à un quart de 70 pour cent du Taux préférentiel. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série A depuis le 15 novembre 1991 à 25,00 \$ l'action majorés des dividendes déclarés et non versés. Le « Taux préférentiel » désigne, pour toute période de dividende trimestriel, la moyenne arithmétique des taux d'intérêt préférentiel affichés par deux banques de référence en vigueur chaque jour pendant la période de trois mois qui prend fin le dernier jour du mois civil précédant immédiatement la date de versement des dividendes applicable à l'égard de laquelle le calcul est fait et le « taux d'intérêt préférentiel » est le taux de référence affiché par ces deux banques pour établir les taux d'intérêt sur les prêts commerciaux en dollars canadiens effectués à des emprunteurs commerciaux de premier ordre au Canada.

Actions privilégiées de premier rang, série D

Les actions privilégiées de premier rang, série D ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,50 pour cent par

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

année, payable trimestriellement. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série D à compter du 31 janvier 2013, en totalité ou en partie, en contrepartie de 25,00 \$ en espèces par action, majorés des dividendes déclarés et non versés.

Actions privilégiées de premier rang, série E

Les actions privilégiées de premier rang, série E ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,25 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série E depuis le 30 novembre 2006, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 30 novembre 2006, de 25,75 \$ par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 30 novembre 2007, de 25,50 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 30 novembre 2008, de 25,25 \$, si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 30 novembre 2009 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 30 novembre 2010, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

Actions privilégiées de premier rang, série F

Les actions privilégiées de premier rang, série F ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,90 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série F depuis le 17 juillet 2007, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 17 juillet 2007, de 25,75 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 17 juillet 2008, de 25,50 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 17 juillet 2009, de 25,25 \$, si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 17 juillet 2010 et de 25,00 \$ si elles sont rachetées à compter du 17 juillet 2011, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

Actions privilégiées de premier rang, série H

Les actions privilégiées de premier rang, série H ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,75 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série H depuis le 10 décembre 2007, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 10 décembre 2007, de 25,75 \$ par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 10 décembre 2008, de 25,50 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 10 décembre 2009, de 25,25 \$, si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 10 décembre 2010 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 10 décembre 2011, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

Actions privilégiées de premier rang, série I

Les actions privilégiées de premier rang, série I ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 6,00 pour cent par

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

année, payable trimestriellement. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série I depuis le 30 avril 2008, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 30 avril 2008, de 25,75 \$ par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 30 avril 2009, de 25,50 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 30 avril 2010, de 25,25 \$, si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 30 avril 2011 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 30 avril 2012, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

Actions privilégiées de premier rang, série K

Les actions privilégiées de premier rang, série K ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 4,95 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série K à compter du 31 octobre 2010, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 31 octobre 2010, de 25,75 \$ par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 31 octobre 2011, de 25,50 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 31 octobre 2012, de 25,25 \$, si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 31 octobre 2013 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 31 octobre 2014, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

Actions privilégiées de premier rang, série L

Les actions privilégiées de premier rang, série L ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,10 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série L à compter du 31 octobre 2011, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 31 octobre 2011, de 25,75 \$ par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 31 octobre 2012, de 25,50 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 31 octobre 2013, de 25,25 \$, si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 31 octobre 2014 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 31 octobre 2015, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

Actions privilégiées de premier rang, série M

Les actions privilégiées de premier rang, série M ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 6,00 pour cent par année, payable trimestriellement au cours de la période commençant le 28 novembre 2008 et se terminant le 31 janvier 2014, exclusivement. Par la suite, au cours des « périodes de taux fixe ultérieures » (soit, dans le cas de la période de taux fixe ultérieure initiale, la période commençant le 31 janvier 2014, inclusivement, et se terminant le 31 janvier 2019, exclusivement, et, pour chaque période de taux fixe ultérieure suivante, la période commençant le jour qui suit immédiatement la fin de la période de taux fixe ultérieure immédiatement précédente et se terminant le 31 janvier de la cinquième année, exclusivement, par la suite), les

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

actions privilégiées de premier rang, série M ont des dividendes préférentiels non cumulatifs fixes correspondant au produit de 25,00 \$ et du taux d'intérêt qui correspond à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la « date de calcul du taux fixe » applicable (soit, pour toute période de taux fixe ultérieure, le 30^e jour qui précède le premier jour de la période de taux fixe ultérieure applicable) majoré de 3,20 pour cent, payables trimestriellement. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série M, en totalité ou en partie, le 31 janvier 2014 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite en contrepartie de 25,00 \$ l'action, majorés des dividendes déclarés et non versés, jusqu'à la date fixée pour le rachat. Sous réserve du droit de la Société de racheter la totalité des actions privilégiées de premier rang, série M, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, série M auront le droit, à leur gré, de convertir leurs actions privilégiées de premier rang, série M en actions privilégiées de premier rang, série N, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de premier rang, série N

Les actions privilégiées de premier rang, série N ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et auront un dividende non cumulatif à taux variable par année, payable trimestriellement, dont le montant par action correspond au produit de 25,00 \$ et du « taux de dividende trimestriel variable ». Le taux de dividende trimestriel variable signifie, pour toute « période de taux variable trimestrielle » (soit la période du 31 janvier 2014, inclusivement, au 30 avril 2014, exclusivement, et, par la suite, la période commençant le jour, inclusivement, qui suit immédiatement la fin de la période de taux variable trimestrielle immédiatement précédente et se terminant à la prochaine « date de début du trimestre » suivant, exclusivement (soit le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année)), le taux d'intérêt correspondant à la somme du taux des bons du Trésor à la « date de calcul du taux variable » applicable (soit, pour toute période de taux variable trimestrielle, le 30^e jour qui précède le premier jour de cette période de taux variable trimestrielle), majoré de 3,20 pour cent. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série N, en totalité, ou en partie à partir du 31 janvier 2014 : (i) en contrepartie de 25,00 \$ l'action, majorés des dividendes déclarés et non versés, jusqu'à la date fixée pour le rachat dans le cas des rachats le 31 janvier 2019 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, ou (ii) en contrepartie de 25,50 \$, majorés des dividendes déclarés et non versés, jusqu'à la date fixée pour le rachat dans le cas des rachats effectués à toute date ultérieure au 31 janvier 2014 qui n'est pas une date à laquelle les actions privilégiées de premier rang, série N peuvent être converties. Sous réserve du droit de la Société de racheter la totalité des actions privilégiées de premier rang, série N, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, série N auront le droit, à leur gré, de convertir leurs actions privilégiées de premier rang, série N en actions privilégiées de premier rang, série M, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2019 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de premier rang, série O

Les actions privilégiées de premier rang, série O ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif à taux fixe de 5,80 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série O à compter du 31 octobre 2014, en totalité ou en partie, pour 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 31 octobre 2014, pour 25,75 \$ par action si elles sont rachetées pendant la

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

période de 12 mois commençant le 31 octobre 2015, pour 25,50 \$ par action si elles sont rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 31 octobre 2016, pour 25,25 \$ par action si elles sont rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 31 octobre 2017 et pour 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 31 octobre 2018, dans chacun des cas, en plus des dividendes déclarés et impayés.

Actions privilégiées de premier rang, série P

Les actions privilégiées de premier rang, série P ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif à taux fixe de 4,40 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série P en totalité ou en partie à compter du 31 janvier 2016 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite pour 25,00 \$ en espèces par action, majorés des dividendes déclarés et non versés, jusqu'aux dates fixées pour les rachats. Sous réserve du droit de la Société de racheter la totalité des actions privilégiées de premier rang, série P, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, série P auront le droit, à leur gré, de convertir leurs actions privilégiées de premier rang, série P en actions privilégiées de premier rang, série Q, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2016 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de premier rang, série Q

Les actions privilégiées de premier rang, série Q ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et auront un dividende non cumulatif à taux variable par année, payable trimestriellement, dont le montant par action correspond au produit de 25,00 \$ et du « taux de dividende trimestriel variable ». Le taux de dividende trimestriel variable signifie, pour toute « période de taux variable trimestrielle » (soit la période du 31 janvier 2016, inclusivement, au 30 avril 2016, exclusivement, et, par la suite, la période commençant le jour, inclusivement, qui suit immédiatement la fin de la période de taux variable trimestrielle immédiatement précédente et se terminant à la prochaine « date de début du trimestre » suivant, exclusivement (soit le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année)), le taux d'intérêt correspondant à la somme du taux des bons du Trésor à la « date de calcul du taux variable » applicable (soit, pour toute période de taux variable trimestrielle, le 30^e jour qui précède le premier jour de cette période de taux variable trimestrielle) et de 1,60 pour cent. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série Q, en totalité ou en partie à partir du 31 janvier 2016 : (i) en contrepartie de 25,00 \$ l'action, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat dans le cas des rachats le 31 janvier 2021 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, ou (ii) en contrepartie de 25,50 \$, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat dans le cas des rachats effectués à toute date ultérieure au 31 janvier 2016 qui n'est pas une date à laquelle les actions privilégiées de premier rang, série Q peuvent être converties. Sous réserve du droit de la Société de racheter la totalité des actions privilégiées de premier rang, série Q, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, série Q auront le droit, à leur gré, de convertir leurs actions privilégiées de premier rang, série Q en actions privilégiées de premier rang, série P, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2021 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Actions privilégiées de deuxième rang

Les actions privilégiées de deuxième rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de deuxième rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de deuxième rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions ordinaires et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de deuxième rang. Les porteurs d'actions privilégiées de deuxième rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée de la Financière Power ou de ses actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de deuxième rang de cette série.

NOTATIONS

Le tableau suivant présente les notations accordées aux titres en circulation de la Société au 23 mars 2011.

	DBRS Limited (« DBRS »)	Standard & Poor's Ratings Services (« S&P »)
Actions privilégiées :		
à dividende cumulatif	Pfd-1 (bas)	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale
à dividende non cumulatif	Pfd-1 (bas)	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale
Déventures à 6,9 pour cent échéant le 11 mars 2033	AA (bas)	A+

DBRS a attribué une tendance stable aux notations des titres en circulation de la Société et S&P, une perspective stable.

Les notations de crédit visent à fournir aux investisseurs une évaluation indépendante de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur de titres et ne visent pas à proposer d'investir dans des titres particuliers pour un investisseur donné. Une notation attribuée à un titre n'est donc pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir le titre et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation. La définition de chaque notation fournie ci-dessous provient du site Web respectif des agences de notation.

a) DBRS Limitée

De façon générale, les notations de DBRS sont des avis qui reflètent la solvabilité d'un émetteur, d'un titre ou d'une obligation. Il s'agit d'avis fondés sur des mesures prospectives et une analyse quantitative et qualitative de renseignements qui évaluent la capacité et la volonté d'un émetteur de faire des paiements en temps utile sur des obligations en cours (que ce soit de capital, d'intérêt, de dividendes ou de distributions) compte tenu des conditions d'une obligation. DBRS tient compte de considérations additionnelles lorsqu'elle évalue la qualité de crédit de sociétés de portefeuille.

Les échelles de notation de DBRS pour les actions privilégiées et la dette à long terme sont utilisées sur le marché des valeurs mobilières du Canada et servent à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne respecte pas intégralement ses obligations dans les délais, tant pour les dividendes ou l'intérêt que pour le capital. La plupart des catégories de notation sont marquées par les sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence de la désignation « haut » ou « bas » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. De façon générale, l'avis de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité

NOTATIONS

émettrice elle-même, mais DBRS peut également tenir compte des perspectives de l'industrie ou des industries dans lesquelles l'entité émettrice fait affaire.

La notation Pfd-1 (bas) attribuée aux actions privilégiées de la Société correspond à la troisième notation la plus élevée des seize notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-1 (bas) ont une qualité de crédit supérieure et elles sont appuyées par des entités ayant un bénéfice net et un bilan solides. La notation Pfd-1 correspond généralement à des sociétés dont les obligations de premier rang ont une notation dans les catégories AAA ou AA.

La notation AA (bas) attribuée aux débetures de la Société est la quatrième notation la plus élevée des vingt-six notations utilisées par DBRS pour les titres d'emprunt à long terme. Les titres d'emprunt à long terme notés AA par DBRS ont une qualité de crédit supérieure et la protection de l'intérêt et du capital est considérée élevée. Dans plusieurs cas, ils diffèrent très peu des titres d'emprunt à long terme notés AAA. Étant donné la définition extrêmement restrictive que DBRS donne à la catégorie AAA, les entités dont les titres sont notés AA sont également considérées avoir un crédit solide, afficher habituellement une force supérieure à la moyenne dans les secteurs clés d'analyse et être peu susceptibles d'être touchées de manière importante par des événements raisonnablement prévisibles.

b) Standard & Poor's Ratings Services

Les notations de crédit pour une émission de S&P sont des avis prospectifs à l'égard du risque de crédit et expriment l'avis de l'agence de notation sur la capacité et la volonté d'un émetteur de respecter ses obligations financières intégralement et à temps relativement à une émission de titres donnée. Étant donné qu'on ne peut prédire l'avenir, l'attribution de notations de crédit n'est pas une science exacte et, pour cette raison, les avis sur les notations de S&P ne visent pas à constituer des garanties de qualité du crédit ou des mesures exactes de la probabilité qu'un émetteur particulier ou un titre donné ne fera pas défaut. Les notations expriment plutôt des avis relatifs sur la qualité de crédit d'un émetteur ou la qualité de crédit d'une émission donnée, de la plus forte à la plus faible, au sein d'un univers de risque de crédit.

La plupart des notations peuvent être modifiées par l'ajout de plus (+) ou moins (-) afin d'indiquer la position relative à l'intérieur des grandes catégories de lettres de notation. Les perspectives accompagnant une notation de S&P évaluent la direction potentielle d'une note de crédit à long terme sur le moyen terme (habituellement six mois à deux ans). Pour établir les perspectives d'une notation, les modifications des conditions économiques et/ou des conditions commerciales fondamentales sont considérées.

L'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P est utile aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires sur les marchés financiers canadiens car elle indique les notations attribuées aux actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation globaux) sous forme de symboles qui sont utilisés activement sur le marché canadien depuis plusieurs années. L'échelle de notation canadienne des actions privilégiées constitue un avis prospectif sur la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une action privilégiée spécifique émise sur le marché canadien par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur le marché canadien. Il existe une corrélation directe entre les notations spécifiques assignées sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et les différents niveaux de notation de l'échelle de notation mondiale de S&P. L'échelle de notation canadienne est entièrement établie par l'échelle de notation mondiale applicable et aucun autre

NOTATIONS

critère d'analyse n'entre dans l'établissement des notations sur l'échelle canadienne. S&P a l'habitude de présenter la notation d'une action privilégiée d'un émetteur tant sur l'échelle mondiale que sur l'échelle canadienne lorsqu'elle indique les notations d'un émetteur donné.

La notation P-1 (bas) accordée aux actions privilégiées de la Société sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P correspond à la notation A- sur l'échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées de S&P. La notation P-1 (bas) correspond à la troisième notation la plus élevée des dix-huit notations utilisées par S&P dans son échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et la notation A- occupe le cinquième rang des vingt notations utilisées par S&P dans son échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées. Une notation de A- pour une action privilégiée indique que la capacité du débiteur d'honorer ses engagements financiers sur l'obligation est solide, mais qu'elle est un peu plus sensible aux incidences défavorables des changements de circonstances et des conditions économiques que celles des catégories ayant une notation plus élevée.

La notation de crédit d'une émission à long terme de S&P est un avis prospectif sur la valeur du crédit d'un débiteur relativement à une obligation financière donnée, à des obligations financières d'une catégorie donnée ou à un programme financier donné. Elle prend en considération la solvabilité des garants, des assureurs ou les autres formes d'amélioration de crédit sur l'obligation et tient compte de la monnaie dans laquelle l'obligation est libellée. Cet avis reflète l'avis de S&P sur la capacité et la volonté du débiteur d'honorer ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent dus, et elle peut évaluer des modalités, par exemple les sûretés et la subordination, qui pourraient avoir une incidence sur le paiement en bout de ligne en cas de défaut.

La notation A+ attribuée aux débetures de la Société est la cinquième notation la plus élevée des vingt-six notations utilisées par S&P dans son échelle de notation des créances à long terme. Une débeture à long terme notée A+ est quelque peu plus soumise aux effets défavorables des changements dans les circonstances et les conditions économiques que les obligations dans les catégories plus élevées; toutefois, la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est toujours forte.

DIVIDENDES

Les dividendes en espèces déclarés par action pour chaque catégorie d'actions de la Société ont été les suivants :

	2010	2009	2008
		(en dollars)	
Actions ordinaires (PWF)	1,4000	1,4000	1,3325
Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	0,452376	0,427439	0,843064
Actions privilégiées de premier rang, série C (PWF.PR.D) ⁽¹⁾	0,975	1,3000	1,3000
Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	1,3750	1,3750	1,3750
Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	1,3125	1,3125	1,3125
Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	1,4750	1,4750	1,4750
Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	1,4375	1,4375	1,4375
Actions privilégiées de premier rang, série I (PWF.PR.I)	1,5000	1,5000	1,5000

DIVIDENDES

	2010	2009	2008
		(en dollars)	
Actions privilégiées de premier rang, série J (PWF.PR.J) ⁽²⁾	0,5875	1,1750	1,1750
Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)	1,2375	1,2375	1,2375
Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)	1,2750	1,2750	1,2750
Actions privilégiées de premier rang, série M (PWF.PR.M) ⁽³⁾	1,5000	1,75377	s.o.
Actions privilégiées de premier rang, série N (PWF.PR.N) ⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.
Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O) ⁽⁵⁾	1,4500	0,45288	s.o.
Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P) ⁽⁶⁾	0,6487	s.o.	s.o.
Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q) ⁽⁷⁾	s.o.	s.o.	s.o.

- (1) Il n'y a actuellement aucune action privilégiée de premier rang, série C en circulation car la Société les a rachetées le 31 octobre 2010 au prix de rachat de 25,40 \$ l'action majoré d'une somme correspondant à tous les dividendes déclarés et non versés.
- (2) Il n'y a actuellement aucune action privilégiée de premier rang, série J en circulation car la Société les a rachetées le 30 juillet 2010 au prix de rachat de 25,50 \$ l'action majoré d'une somme correspondant à tous les dividendes déclarés et non versés.
- (3) Un dividende initial de 0,62877 \$ par action a été déclaré le 11 mars 2009. Par la suite, des dividendes trimestriels de 0,3750 \$ par action ont été déclarés en mai, en août et en novembre 2009 et en mars, en mai, en août et en novembre 2010, respectivement.
- (4) Il n'y a actuellement aucune action privilégiée de premier rang, série N en circulation.
- (5) Un dividende initial de 0,45288 \$ par action a été déclaré le 12 novembre 2009. Par la suite, des dividendes trimestriels de 0,3625 \$ par action ont été déclarés en mars, en mai, en août et en novembre 2010, respectivement.
- (6) Un dividende initial de 0,3737 \$ a été déclaré le 6 août 2010 et un dividende de 0,2750 \$, le 12 novembre 2010. Par la suite, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, série P ont le droit de recevoir un dividende en espèces préférentiel non cumulatif trimestriel de 0,2750 \$ par action lorsque le conseil d'administration en déclare.
- (7) Il n'y a actuellement aucune action privilégiée de premier rang, série Q en circulation.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chacune de ces catégories de titres de la Financière Power à la TSX pour chaque mois de l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Il n'y a actuellement aucune action privilégiée de premier rang, série N et série Q en circulation.

	Actions ordinaires (PWF)	Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série C (PWF.PR.D) ⁽¹⁾	Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)
Janvier 2010							
Haut intrajournalier (\$)	31,38	22,89	26,55	23,73	22,69	25,05	24,75
Bas intrajournalier (\$)	29,51	20,91	26,20	23,01	22,00	24,59	24,10
Volume	6 199 426	76 970	189 515	28 320	141 489	117 519	235 421
Février 2010							
Haut intrajournalier (\$)	32,10	23,98	26,64	23,20	22,47	24,86	24,25
Bas intrajournalier (\$)	29,35	21,76	26,16	22,54	21,58	24,37	23,70
Volume	5 089 346	37 533	37 605	50 419	108 623	68 626	241 652
Mars 2010							
Haut intrajournalier (\$)	34,23	23,95	26,40	22,90	22,06	24,64	24,00
Bas intrajournalier (\$)	31,02	22,30	25,75	22,27	21,08	24,19	23,65
Volume	6 533 800	34 640	41 755	170 420	159 048	69 045	98 411
Avril 2010							
Haut intrajournalier (\$)	33,95	23,75	26,36	22,40	21,24	24,39	23,71
Bas intrajournalier (\$)	30,51	23,31	25,55	20,92	19,96	22,46	21,92
Volume	10 445 495	20 907	96 830	137 945	173 566	132 902	184 161
Mai 2010							
Haut intrajournalier (\$)	31,09	23,54	25,90	21,85	20,68	23,55	22,66
Bas intrajournalier (\$)	27,68	22,25	25,63	20,85	19,92	22,35	21,70
Volume	9 595 813	22 819	423 285	79 672	125 776	41 958	227 154
Juin 2010							
Haut intrajournalier (\$)	29,57	22,70	25,85	23,20	22,00	24,87	24,10
Bas intrajournalier (\$)	27,00	22,00	25,66	21,70	20,56	23,42	22,39
Volume	7 876 483	166 059	414 763	63 594	179 771	43 673	117 191
Juillet 2010							
Haut intrajournalier (\$)	29,39	22,50	25,85	23,15	22,29	24,84	24,17
Bas intrajournalier (\$)	27,00	22,00	25,45	22,61	21,52	24,26	23,31
Volume	8 627 384	38 072	153 150	47 667	164 359	40 669	81 836
Août 2010							
Haut intrajournalier (\$)	28,94	22,30	25,75	23,50	22,60	25,00	24,54
Bas intrajournalier (\$)	27,17	22,00	25,52	23,08	22,12	24,60	23,99
Volume	7 345 739	25 876	45 621	55 657	191 490	81 060	63 107
Septembre 2010							
Haut intrajournalier (\$)	29,85	22,25	25,70	24,80	23,95	25,45	25,08
Bas intrajournalier (\$)	28,58	22,00	25,61	23,27	22,44	24,90	24,30
Volume	10 551 665	312 195	56 470	81 999	185 741	116 480	106 262
Octobre 2010							
Haut intrajournalier (\$)	31,20	22,15	25,70	24,95	24,12	25,81	25,15
Bas intrajournalier (\$)	28,69	21,51	25,32	24,46	23,37	25,10	24,60
Volume	8 378 262	128 132	195 493	70 086	167 546	106 968	151 925
Novembre 2010							
Haut intrajournalier (\$)	31,51	22,55	--	25,36	24,48	25,65	25,30
Bas intrajournalier (\$)	29,53	21,70	--	24,25	23,61	24,95	24,77
Volume	8 333 291	73 141	--	73 592	221 524	179 486	159 245
Décembre 2010							
Haut intrajournalier (\$)	31,29	22,50	--	24,89	24,25	25,27	25,22
Bas intrajournalier (\$)	29,88	21,75	--	24,07	23,53	24,80	24,63
Volume	9 255 090	61 989	--	157 500	92 037	119 157	134 474

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

	Actions privilégiées de premier rang, série I (PWF.PR.I)	Actions privilégiées de premier rang, série J (PWF.PR.J) ⁽²⁾	Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)	Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)	Actions privilégiées de premier rang, série M (PWF.PR.M)	Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P) ⁽³⁾
Janvier 2010							
Haut intrajournalier (\$)	25,15	26,38	21,79	22,20	27,59	24,90	--
Bas intrajournalier (\$)	24,75	25,71	21,00	21,67	27,00	24,43	--
Volume	224 158	95 719	173 726	74 535	358 492	141 330	--
Février 2010							
Haut intrajournalier (\$)	24,98	26,10	21,62	22,00	27,50	24,54	--
Bas intrajournalier (\$)	24,76	25,80	20,51	21,11	27,05	24,20	--
Volume	602 840	345 317	138 454	110 551	357 263	104 621	--
Mars 2010							
Haut intrajournalier (\$)	24,95	26,00	20,89	21,48	27,98	24,40	--
Bas intrajournalier (\$)	24,53	25,75	19,95	20,35	27,38	23,15	--
Volume	247 912	42 366	245 315	213 501	215 993	311 279	--
Avril 2010							
Haut intrajournalier (\$)	24,70	25,90	20,21	20,75	27,69	23,40	--
Bas intrajournalier (\$)	23,07	25,20	18,80	19,65	26,16	22,20	--
Volume	226 694	396 615	313 662	231 266	216 500	335 553	--
Mai 2010							
Haut intrajournalier (\$)	24,06	25,85	19,49	20,03	26,60	23,00	--
Bas intrajournalier (\$)	22,75	25,46	18,78	19,15	26,20	22,03	--
Volume	249 850	334 347	189 548	129 395	242 455	136 523	--
Juin 2010							
Haut intrajournalier (\$)	24,99	25,90	20,87	21,41	27,59	24,35	25,18
Bas intrajournalier (\$)	23,59	25,54	19,43	19,98	26,40	22,95	24,85
Volume	218 987	203 343	201 512	86 241	189 660	69 562	723 792
Juillet 2010							
Haut intrajournalier (\$)	25,15	25,80	21,10	21,70	27,35	24,65	25,94
Bas intrajournalier (\$)	24,50	25,46	20,34	21,05	26,80	23,76	25,08
Volume	204 264	431 133	227 531	233 530	142 881	112 418	630 770
Août 2010							
Haut intrajournalier (\$)	25,27	--	21,69	22,00	27,95	24,65	26,24
Bas intrajournalier (\$)	24,90	--	20,80	21,55	27,25	24,33	25,50
Volume	325 141	--	196 458	107 041	69 942	77 227	349 211
Septembre 2010							
Haut intrajournalier (\$)	25,90	--	22,63	23,20	27,90	25,25	26,50
Bas intrajournalier (\$)	25,15	--	21,46	21,87	27,25	24,40	25,69
Volume	167 029	--	263 040	94 400	185 384	209 032	172 816
Octobre 2010							
Haut intrajournalier (\$)	26,00	--	23,10	23,40	27,83	25,22	26,12
Bas intrajournalier (\$)	25,32	--	22,31	22,70	27,10	24,85	25,50
Volume	156 511	--	276 434	59 595	107 004	146 582	165 899
Novembre 2010							
Haut intrajournalier (\$)	26,17	--	23,69	23,90	27,82	25,61	26,35
Bas intrajournalier (\$)	25,02	--	22,54	23,03	27,25	24,92	25,65
Volume	202 844	--	231 499	202 385	285 541	266 365	399 899
Décembre 2010							
Haut intrajournalier (\$)	25,63	--	23,26	23,51	27,74	25,40	25,94
Bas intrajournalier (\$)	25,11	--	22,37	22,86	26,75	24,80	25,11
Volume	153 971	--	261 584	216 378	91 572	220 158	177 059

(1) Les actions privilégiées de premier rang, série C ont été rachetées par la Société le 31 octobre 2010.

(2) Les actions privilégiées de premier rang, série J ont été rachetées par la Société le 30 juillet 2010.

(3) Les actions privilégiées de premier rang, série P ont commencé à être négociées le 29 juin 2010.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'état et le pays de résidence et les occupations principales de chaque administrateur.

Nom et province ou état et pays de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale
J. Brian Aune Colombie-Britannique, Canada	mai 2006	Président d'Aldervest Inc. depuis 2005 et, auparavant, président du conseil de St. James Financial Corporation de 1990 à 2005, toutes deux des sociétés fermées d'investissement
Marc A. Bibeau Québec, Canada	mai 2009	Président et chef de la direction de Les Centres d'achat Beauward ltée, société fermée qui aménage, loue et exploite des biens immobiliers
André Desmarais Québec, Canada	mai 1988	Co-président du conseil de la Société et un des présidents délégués du conseil, président et co-chef de la direction de Power
L'honorable Paul Desmarais Québec, Canada	février 1966	Président du comité exécutif de Power
Paul Desmarais, jr Québec, Canada	avril 1983	Co-président de la Société et président du conseil et co-chef de la direction de Power
Gérald Frère Hainaut, Belgique	mai 1990	Administrateur délégué de Frère-Bourgeois S.A., groupe financier
Anthony R. Graham Ontario, Canada	mai 2001	Président et un des administrateurs de Wittington Investments, Limited, société de gestion de placements
Robert Gratton Québec, Canada	décembre 1986	Un des présidents délégués du conseil de Power depuis mai 2008; auparavant, président du conseil de la Société de mai 2005 à mai 2008 et, antérieurement, président et chef de la direction de la Société, de mai 1990 à mai 2005
V. Peter Harder Ontario, Canada	mai 2009	Conseiller principal en matière de politiques gouvernementales auprès de Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Nom et province ou état et pays de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale
Le très honorable Donald F. Mazankowski Alberta, Canada	mai 1996	Administrateur de sociétés
Raymond L. McFeetors Manitoba, Canada	mai 2008	Un des vice-présidents du conseil de la Société et président du conseil de Lifeco depuis mai 2008; auparavant, président et chef de la direction de Lifeco de mai 2005 à mai 2008 et, auparavant, co-président et chef de la direction de Lifeco, d'avril 2000 à mai 2005
Jerry E.A. Nickerson Nouvelle-Écosse, Canada	mai 1999	Président du conseil de H.B. Nickerson & Sons Limited, société de portefeuille et de gestion
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	mai 2005	Président et chef de la direction de la Société depuis mai 2005; auparavant, président et chef de la direction de la Financière IGM de mai 2001 à mai 2005
Michel Plessis-Bélair Québec, Canada	mai 1988	Un des vice-présidents du conseil de Power depuis janvier 2008; auparavant, vice-président exécutif et chef des Services financiers de la Société et vice-président du conseil et chef des Services financiers de Power jusqu'en janvier 2008
Henri-Paul Rousseau Québec, Canada	mai 2009	Un des vice-présidents du conseil de la Société et de Power depuis janvier 2009; auparavant, président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec de mai 2005 à mai 2008 et, auparavant, président du conseil et directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec de septembre 2002 à avril 2005
Louise Roy Québec, Canada	mai 2010	Fellow invitée à CIRANO, Centre Interuniversitaire de Recherche en Analyse des Organisations, et présidente du Conseil des Arts de Montréal

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Nom et province ou état et pays de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale
Raymond Royer Québec, Canada	décembre 1986	Administrateur de sociétés, auparavant président et chef de la direction de Domtar Corporation, société du secteur des pâtes et papiers, de 1996 jusqu'au 31 décembre 2008
Amaury de Seze Paris, France	mai 2010	Un des vice-présidents du conseil de la Société depuis mai 2010; auparavant, administrateur et un des vice-présidents du conseil de Power jusqu'à mai 2010 et président du conseil de PAI partners, société de gestion de fonds de capital-investissement de 1998 à 2007
Emőke J.E. Szathmáry Manitoba, Canada	mai 1999	Présidente émérite de l'Université du Manitoba depuis juillet 2008; auparavant, rectrice et vice-chancelière de l'Université du Manitoba de 1996 à 2008

Tous les administrateurs ont été élus à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 12 mai 2010 pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

DIRIGEANTS AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS PLUS HAUT

Nom et province ou état et pays de résidence	Occupation principale
Philip K. Ryan Québec, Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers depuis janvier 2008; auparavant, président du conseil du Financial Institutions Group (UK) du Crédit Suisse depuis 2005
Edward Johnson Québec, Canada	Premier vice-président, avocat-conseil et secrétaire
Arnaud Vial Québec, Canada	Premier vice-président
Denis Le Vasseur Québec, Canada	Vice-président et contrôleur
Stéphane Lemay Québec, Canada	Vice-président, avocat-conseil adjoint et secrétaire associé

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Nom et province ou état et pays de résidence	Occupation principale
Richard Pan Québec, Canada	Vice-président; auparavant un directeur exécutif de Goldman Sachs International (Royaume-Uni) au sein du groupe de ressources naturelles à l'échelle mondiale (<i>Global Natural Resources Group</i>) et du groupe consultatif pour le R.-U. (<i>UK Advisory Group</i>)
Luc Reny Québec, Canada	Vice-président
Isabelle Morin Québec, Canada	Trésorière depuis avril 2006; auparavant, directrice, Planification financière de Cogeco Inc., câblo-distributeur canadien, à compter de novembre 2005

TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE

Le nombre total d'actions des sociétés mentionnées ci-dessous et les pourcentages de chaque catégorie de titres comportant droit de vote dont tous les administrateurs et les dirigeants de la Financière Power en tant que groupe⁽¹⁾ sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent un contrôle ou une emprise sont les suivants au 31 décembre 2010 :

Nom	Nombre d'actions	Pourcentage
Financière Power		
Actions ordinaires	478 448 573	67,6
Lifeco⁽²⁾		
Actions ordinaires	689 092 761	72,7
Financière IGM⁽²⁾		
Actions ordinaires	157 344 480	60,6
PFE⁽²⁾		
Actions ordinaires	582 748	100,0

(1) L'honorable Paul Desmarais et des personnes qui ont un lien avec celui-ci ont la propriété ou le contrôle de 61,2 pour cent des voix se rattachant aux titres comportant droit de vote de Power. À son tour, Power contrôle 66,1 pour cent des actions comportant droit de vote de la Financière Power, qui, à son tour, contrôle, directement ou indirectement, 65,0 pour cent et 60,5 pour cent des actions comportant droit de vote de Lifeco et de la Financière IGM, respectivement.

(2) Détenues par la Financière Power, directement ou indirectement.

Ces nombres incluent les titres comportant droit de vote appartenant à des sociétés contrôlées, directement ou indirectement, par les administrateurs et les dirigeants de la Financière Power.

COMITÉS

La LCSA et la législation en valeurs mobilières exigent que la Société ait un comité de vérification. La Société nomme également un comité exécutif, un comité de rémunération, un comité des opérations entre personnes reliées et de révision et un comité de gouvernance et des mises en candidature.

La composition du comité de vérification est décrite ci-dessous. Les membres du comité exécutif sont André Desmarais, l'honorable Paul Desmarais, Paul Desmarais, jr, le très honorable Donald F. Mazankowski, R. Jeffrey Orr et Raymond Royer. Les membres du comité de rémunération sont Gérald Frère, V. Peter Harder et Raymond Royer. Les membres du comité des opérations entre personnes reliées et de révision sont Gérald Frère, V. Peter Harder et Raymond Royer. Les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature sont André Desmarais, l'honorable Paul Desmarais, Paul Desmarais, jr, Anthony R. Graham et Raymond Royer.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Charte du comité de vérification

Le texte de la charte du comité de vérification est joint à l'annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité de vérification

Les membres du comité de vérification sont MM. Marc A. Bibeau, Jerry E.A. Nickerson et Raymond Royer et M^{me} Emőke J.E. Szathmáry. Chaque membre du comité de vérification est indépendant (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*) et aucun ne reçoit, directement ou indirectement, de rémunération de la Financière Power, sauf pour les services rendus en qualité de membre du conseil d'administration et des comités de celui-ci. Tous les membres du comité de vérification possèdent des compétences financières (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*). Afin d'établir les compétences financières, le conseil examine la capacité d'un administrateur de lire et de comprendre le bilan, l'état des résultats et l'état de l'évolution de la situation financière d'une institution financière.

Formation et expérience pertinentes des membres du comité de vérification

Outre la connaissance générale des affaires de chaque membre, la formation et l'expérience de chaque membre du comité de vérification qui sont pertinentes à l'exécution de ses fonctions en qualité de membre du comité de vérification sont indiquées ci-après.

M. Bibeau est président et chef de la direction, depuis 1996, de Les Centres d'achat Beauward ltée, société fermée qui aménage, loue et exploite des biens immobiliers. Auparavant, il a occupé un certain nombre d'autres postes au sein de cette société. M. Bibeau est administrateur de la Financière IGM, du Groupe Investors Inc. et de Mackenzie depuis mai 2009. Il a été auparavant administrateur de Lifeco, de Great-West, de London Life, de CFCV, de Canada-Vie et de Crown-Vie jusqu'en mai 2009. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'université Bishop. Il est membre du comité de vérification de la Société depuis mai 2009 et est également membre du comité de vérification d'autres sociétés du groupe de la Financière Power, notamment la Financière IGM et Groupe Investors Inc.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Nickerson est président du conseil de H.B. Nickerson & Sons Limited, société de gestion et de portefeuille dont le siège social est situé à North Sydney, en Nouvelle-Écosse. Il est également administrateur de Power et de plusieurs sociétés du groupe de la Financière Power en Amérique du Nord, notamment Lifeco, Great-West, GWL&A, London Life, CFCV, Canada-Vie, Crown-Vie et Putnam. Il a également siégé au conseil de plusieurs organismes, de sociétés d'État fédérales et provinciales et d'autres sociétés ouvertes et fermées. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Dalhousie University. Il est membre du comité de vérification de la Société depuis mai 2009 et est également membre du comité de vérification de plusieurs sociétés du groupe de la Financière Power, notamment Lifeco, Great-West, GWL&A, London Life, CFCV, Canada-Vie, Crown-Vie et Putnam. Il a été président du comité de vérification de Lifeco de 1994 à 2009, en plus d'avoir été président des comités de vérification de Great-West, de GWL&A, de London Life, de Canada-Vie et de Putnam.

M. Royer est administrateur de société. De 1996 à 2008, il a occupé le poste de président et de chef de la direction de Domtar Corporation, société de pâtes et papiers de Montréal. Il était auparavant président et chef de l'exploitation chez Bombardier Inc. Il détient une maîtrise en commerce, un baccalauréat en droit civil et une maîtrise en comptabilité de l'Université de Sherbrooke. Il est fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec et membre du Barreau du Québec et de l'Association du barreau canadien. Il est administrateur et président du comité de vérification de plusieurs sociétés du groupe de la Financière Power, notamment Lifeco, Great-West, London Life, CFCV, Canada-Vie, Crown-Vie et Putnam. Il est administrateur de GWL&A. M. Royer est également administrateur de la filiale de journaux de Power, Gesca ltée. Il a été administrateur de Domtar Corporation jusqu'en 2009, de Shell Canada Limitée jusqu'en 2007, de Ballard Power Systems Inc. jusqu'en 2002 et de la Banque Nationale du Canada jusqu'en 2000. Il est membre du conseil du Centre universitaire de santé McGill et du Conseil consultatif international de l'École des Hautes études commerciales de Montréal. Il est membre du comité de vérification de la Financière Power depuis 1989 et le président de celui-ci depuis 1991.

M^{me} Szathmáry est présidente émérite de l'Université du Manitoba depuis juillet 2008 et professeure des facultés d'anthropologie et de biochimie et médecine génétique. De 1996 à 2008, elle a été rectrice et vice-chancelière de l'Université du Manitoba, membre du conseil des gouverneurs et membre du comité de vérification et du comité des finances de l'administration et des ressources humaines. Dans le cadre de ses fonctions administratives à l'université, elle rendait compte de la supervision et de la communication de l'information financière relativement au budget annuel de l'université y compris le fonds fiduciaire et le fonds de dotation de celle-ci. Elle a également été membre du comité qui est chargé des dotations de l'université et qui surveille les gestionnaires professionnels de ces fonds. Elle a été doyenne et vice-rectrice à l'enseignement de l'Université McMaster, à Hamilton, et, auparavant, doyenne de la faculté des sciences sociales à l'Université Western Ontario, à London. Elle est membre du comité de vérification de la Société depuis 1999. Elle est également administratrice de Power, et est membre du comité de vérification de celle-ci depuis 2002. Elle est administratrice de plusieurs autres sociétés du groupe Power, dont Lifeco, Great-West, London Life, CFCV, Canada-Vie et Crown-Vie. Elle siège également au conseil d'administration de l'Institut international du développement durable et de nombreux autres organismes à but non lucratif nationaux et provinciaux voués à l'éducation, à la recherche et à la philanthropie. Elle a reçu le Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence en administration publique au Manitoba et elle est titulaire de cinq doctorats honorifiques. M^{me} Szathmáry est membre de la Société royale du Canada, de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Manitoba.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité de vérification a adopté une politique concernant l'approbation préalable de services fournis par les vérificateurs externes (la « politique »). La politique énonce les services de vérification qui sont préalablement approuvés par le comité, indique les services non liés à la vérification qui sont interdits et prévoit une liste pré-approuvée de services non liés à la vérification permis. La liste préalablement approuvée de services non liés à la vérification qui sont permis est examinée et préalablement approuvée périodiquement et certains autres services non liés à la vérification doivent être approuvés individuellement par le comité de vérification. La politique exige en outre que les vérificateurs externes mettent en place leurs propres politiques et procédures pour prévoir que les services qui sont interdits ne sont pas fournis et que les services fournis sont préalablement approuvés avant qu'une mission ne soit acceptée.

Honoraires des vérificateurs

Deloitte & Touche s.r.l. a agi à titre de vérificateurs de la Financière Power depuis sa création. Les honoraires payables par la Financière Power pour les exercices terminés le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2009 à Deloitte & Touche s.r.l. et aux membres de son groupe se sont élevés à 1 143 000 \$ et à 913 977 \$, respectivement. Les honoraires payables par Lifeco sont décrits à la rubrique « Renseignements sur le comité de vérification » dans la notice annuelle de Lifeco datée du 10 février 2011 et les honoraires payables par Financière IGM sont décrits à la rubrique « Comité de vérification » dans la notice annuelle de Financière IGM datée du 23 mars 2011.

Les honoraires payables par la Financière Power à Deloitte & Touche s.r.l. et aux membres de son groupe en 2010 et en 2009 sont présentés ci-après :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2010	2009
Honoraires de vérification*	766 000 \$	818 179 \$
Honoraires liés à la vérification	123 000 \$	50 115 \$
Honoraires pour services fiscaux	254 000 \$	45 683 \$
Autres honoraires	Néant	Néant
TOTAL	1 143 000 \$	913 977 \$

* Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, Deloitte & Touche s.r.l. a fourni des services de vérification aux filiales de la Société, à l'exception de Lifeco et de Financière IGM, en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 13 000 \$ (15 000 \$ en 2009).

La nature de chaque catégorie d'honoraires est décrite ci-après.

Honoraires de vérification

Les honoraires de vérification ont été versés pour des services professionnels rendus par les vérificateurs dans le cadre de la vérification des états financiers annuels de la Financière Power et de ses filiales en propriété exclusive ou pour des services rendus dans le cadre de

COMITÉ DE VÉRIFICATION

dépôts ou de missions prévus par la loi et les règlements. De plus, les honoraires comprenaient les honoraires pour la traduction de divers documents d'information continue de la Société.

Honoraires liés à la vérification

Les honoraires liés à la vérification ont été versés pour des services d'assurance et des services connexes qui sont raisonnablement reliés à l'exécution de la vérification ou de l'examen des états financiers annuels et qui ne sont pas déclarés au poste des honoraires de vérification ci-dessus. Ces services comprennent :

- des services d'attestation spéciale qui ne sont pas exigés par la loi ou les règlements;
- des services d'aide pour la transition vers les Normes Internationales d'Information Financière;
- d'autres consultations comptables.

Honoraires pour services fiscaux

Les honoraires pour services fiscaux ont été versés pour des services liés au respect des obligations fiscales et de l'aide concernant d'autres questions liées à la fiscalité.

Procédures de traitement des plaintes

Conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, la Société a établi des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification. Les personnes qui souhaitent utiliser ces procédures peuvent communiquer avec le premier vice-président, avocat-conseil et secrétaire de la Société au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Financière Power est Services aux investisseurs Computershare Inc. à ses principaux bureaux à Toronto et à Montréal.

EXPERTS

Le vérificateur de la Financière Power est Deloitte & Touche s.r.l. Deloitte & Touche s.r.l. est indépendant de la Société au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements additionnels portant sur la Financière Power par l'entremise de SEDAR au www.sedar.com. On trouvera des renseignements, y compris la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

principaux porteurs des titres de la Financière Power, de même que les options d'achat d'actions et les initiés intéressés dans des opérations importantes, le cas échéant, dans sa dernière circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et dans le rapport de gestion y afférent daté du 10 mars 2011 qui ont été déposés sur SEDAR.

Lifeco et la Financière IGM, les principales filiales directes et indirectes de la Financière Power, sont des émetteurs assujettis aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne. Lifeco et la Financière IGM sont assujetties aux mêmes obligations d'information continue que la Financière Power. Ces obligations comprennent l'exigence de déposer des états financiers annuels et intermédiaires, des déclarations de changement important et des exemplaires de contrats importants. Les épargnants qui souhaitent consulter ces documents peuvent le faire en accédant aux profils des sociétés en cause au www.sedar.com.

ANNEXE A

CORPORATION FINANCIÈRE POWER

CHARTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

1.0 BUT ET COMPOSITION

Le but du comité de vérification (le « comité ») de la Corporation Financière Power (la « Société ») est d'aider le conseil d'administration dans l'examen :

- (1) de l'information financière de la Société;
- (2) des compétences et de l'indépendance des vérificateurs externes de la Société;
- (3) du rendement des vérificateurs externes.

Le comité de la Société est composé d'au moins trois administrateurs de la Société, qui sont tous *indépendants* et *possèdent des compétences financières* au sens du Règlement 52-110 des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

2.0 QUESTIONS DE PROCÉDURE

Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités, le comité doit respecter les procédures suivantes :

- (1) **Réunions.** Le comité se réunit au moins quatre fois par année et plus souvent, au besoin, afin de s'acquitter de ses devoirs et obligations aux termes des présentes.
- (2) **Conseillers.** Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers, selon ce qu'il juge nécessaire pour remplir ses fonctions, ainsi que d'établir et de rémunérer, aux frais de la Société, ces conseillers.
- (3) **Quorum.** Le quorum à une réunion du comité est de deux membres du comité.
- (4) **Secrétaire.** Le président, ou toute personne qu'il nomme, agit à titre de secrétaire des réunions du comité.
- (5) **Convocation des réunions.** Une réunion du comité peut être convoquée par le président du comité, par le président du conseil, par les vérificateurs externes de la Société ou par un membre du comité. Lorsqu'une réunion du comité est convoquée par une personne autre que le président du conseil, le président du comité en informe sans délai le président du conseil.

3.0 FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

3.1 **Information financière.** Le comité :

- (1) à moins de décision contraire du conseil, approuve :

CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

- a) les rapports de gestion intermédiaires de la Société (en vertu d'une délégation de pouvoirs par le conseil);
- (2) examine les documents suivants de la Société :
- a) les états financiers annuels et intermédiaires;
 - b) les rapports de gestion annuels;
 - c) les communiqués de presse concernant le bénéfice net intermédiaire et annuel;
 - d) d'autres documents contenant des renseignements financiers vérifiés ou non vérifiés, à son gré;
- et fait rapport sur ceux-ci au conseil d'administration (le « conseil ») avant que ces documents ne soient approuvés par le conseil et communiqués au public;
- (3) est satisfait que des procédures adéquates sont en place pour l'examen de la communication publique par la Société de renseignements financiers extraits ou provenant des états financiers de la Société, autres que l'information fournie par les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant le bénéfice et évalue périodiquement le caractère adéquat de telles procédures.

3.2 **Vérification externe.** Le comité :

- (1) recommande au conseil les vérificateurs externes à nommer aux fins de préparer ou d'émettre un rapport des vérificateurs ou d'exécuter d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation;
- (2) examine les conditions de la mission des vérificateurs externes, le caractère adéquat et raisonnable des honoraires de vérification proposés et toutes questions relatives au paiement des honoraires de vérification et fait une recommandation au conseil à l'égard de la rémunération des vérificateurs externes;
- (3) examine l'indépendance des vérificateurs externes, y compris un rapport annuel préparé par les vérificateurs externes concernant leur indépendance;
- (4) rencontre les vérificateurs externes et la direction pour examiner le plan de vérification, les constatations découlant de la vérification et toutes restrictions portant sur l'étendue du mandat des vérificateurs externes;
- (5) examine avec les vérificateurs externes et la direction toutes modifications des principes comptables généralement reconnus qui peuvent être importantes pour la communication de l'information financière de la Société;
- (6) a le pouvoir de communiquer directement avec les vérificateurs externes;
- (7) exige que les vérificateurs externes fassent rapport directement au comité;
- (8) supervise directement le mandat des vérificateurs externes qui est relié à la préparation ou à l'émission d'un rapport des vérificateurs ou à la prestation d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris le

CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

règlement de différends entre la direction et les vérificateurs externes quant à la communication de l'information financière;

- (9) rencontre les vérificateurs externes afin de discuter des états financiers annuels (y compris le rapport des vérificateurs externes s'y rapportant) et les états financiers intermédiaires (y compris le rapport de mission d'examen des vérificateurs externes s'y rapportant);
- (10) examine les lettres de recommandations des vérificateurs externes à la direction ainsi que la réponse et le suivi de celle-ci relativement à ces recommandations;
- (11) examine l'évaluation des contrôles internes de la Société sur la communication de l'information financière menée par les vérificateurs externes ainsi que la réponse de la direction;
- (12) approuve préalablement (ou délègue le pouvoir d'approbation préalable à un ou plusieurs de ses membres indépendants), conformément à une politique d'approbation préalable, toutes les missions pour les services non liés à la vérification que les vérificateurs externes fourniront à la Société ou à ses filiales ainsi que tous les honoraires pour les services non liés à la vérification et évalue l'effet de ces missions et honoraires sur l'indépendance des vérificateurs externes;
- (13) examine et approuve la politique d'embauche de la Société concernant les associés, les employés ainsi que les anciens associés et les anciens employés des vérificateurs externes actuels et anciens;
- (14) en cas de changement de vérificateurs, examine et approuve la communication de la Société y ayant trait.

3.3 Procédure de traitement des plaintes en matière financière. Le comité établit des procédures visant :

- (1) la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société portant sur des questions relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à la vérification;
- (2) le dépôt confidentiel et anonyme par des employés de la Société de préoccupations concernant des questions douteuses de comptabilité ou de vérification.

3.4 Sessions à huis clos. Le comité se réunit périodiquement à huis clos entre membres seulement et rencontre séparément les vérificateurs externes et les membres de la direction, selon ce que le comité juge adéquat.

3.5 Filiales.

- (1) À l'égard d'une filiale en exploitation importante dans la chaîne de propriété entre la Société et une filiale directe, le comité examine les états financiers de la filiale en exploitation importante.

CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

- (2) À l'égard d'une filiale directe :
- a) le comité se fonde sur l'examen et l'approbation des états financiers de la filiale directe par le comité de vérification et le conseil d'administration de la filiale directe et sur les rapports ou avis des vérificateurs externes sur ces états financiers;
 - b) le comité reçoit un exemplaire du texte de la charte du comité de vérification de la filiale directe ainsi qu'une note de service résumant la structure et les procédures des réunions de celui-ci (la « note de service relative aux procédures »);
 - c) à chaque réunion du comité, le secrétaire du comité soumet un rapport du secrétaire du comité de vérification de la filiale directe confirmant que les procédures prévues par sa charte et la note de service relative aux procédures ont été respectées.
- (3) À ces fins :
- a) « filiale en exploitation importante » désigne une filiale en exploitation dont le bénéfice net représente 10 pour cent ou plus du bénéfice net de la Société;
 - b) « filiale directe » désigne la première filiale en exploitation importante située sous la Société dans la chaîne de propriété qui a un comité de vérification composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

4.0 PRÉSENCE DES VÉRIFICATEURS AUX RÉUNIONS

Les vérificateurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation à chaque réunion du comité et, aux frais de la Société, d'y assister et d'y être entendus. Si un membre du comité le demande, les vérificateurs externes assistent à chaque réunion du comité qui a lieu pendant la durée du mandat des vérificateurs externes.

5.0 ACCÈS À L'INFORMATION

Le comité a accès aux renseignements, documents et registres qui lui sont nécessaires dans l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités aux termes de la présente charte.

6.0 EXAMEN DE LA CHARTE

Le comité examine périodiquement la présente charte et recommande au conseil les modifications qu'il peut juger appropriées.

7.0 RAPPORTS

Le président du comité fait rapport au conseil, aux moments et de la manière que le conseil peut à l'occasion exiger, informe sans délai le président du conseil des questions importantes soulevées pendant l'exécution des fonctions énoncées aux présentes, par les vérificateurs externes ou un membre du comité, et fournit au président du conseil des copies des rapports écrits ou des lettres fournis par les vérificateurs externes au comité.